

AGORHA



AGORHA

Documentation utilisateur : Module modification de classement



AGORHA



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

IDENTITE DU DOCUMENT		
Client	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	
Affaire	AGORHA	
Titre	Documentation utilisateur : Module modification de classement	
Référence	ATEXO	
	SOGETI	
Etat	Version validée	
Version	2.0	
Du	13/03/2013	
Dernière page	90	

EVOLUTION DU DOCUMENT			
Date	Version	Rédacteur	Commentaires
13/03/2013	2.0	SOGETI	Mise en conformité ONP et compléments.
08/01/12	0.5	ATEXO	Document validé



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE

ET DE LA FORÊT

Module Modification de classement



1 Objet du présent document	. <u>5</u>
2 Comprendre les principes de la modification d	e
classement d'un Agent dans AGORHA	. <u>6</u>
2.1 Présentation des procédures	<u>.6</u>
2.2 Les procédures collectives de modification de classement	<u>.6</u>
2.2.1 La procédure de changement de corps	<u>.6</u>
2.2.2 La procedure d'avancement de grade 2.2.3 La procédure d'avancement d'échelon	<u>(</u> 7
2.2.4 Liens entre les procédures	.7
2.2.4.1 Liens entre procédures d'avancement et de nomination	<u>.7</u> 8
2.3 Les procédures individuelles de modification de classement.	.8
2.4 Demandes liées	.9
2.4.1 Demandes mères et filles	.9
2.4.2 Instruction des demandes liées	<u>10</u>
2.5 Les circuits de demande dans AGORHA pour les modification	<u> S</u> 1
2.5.1 Circuit 11	11
2.5.2 Circuit PRE_VAF	11
2.6 Présentation des étapes du circuit de demande	2
2.6.1 Etape de création de la demande	<u>12</u>
2.6.3 Etape d'instruction de la demande	12
2.6.3.1 Vérification des données.	<u>12</u>
2.6.4 Etape Visa Contrôleur Financier	<u>14</u>
2.6.5 Etape de signature de la demande	14
2.6.6 Etape de Validation Pale	15
2.7 Les acteurs	
3 Rappel des principes de fonctionnement d'AGORHA1	<u>b</u>
4 L'accès au module Gestion Administrative d'AGORHA1	7
5 Description des écrans des procédures collectives1	<u>8</u>
5.1.1 Changement de corps	<u>18</u>
5.1.1.1 Description de la demande	<u>19</u> 19
5.1.1.3 Onglet Agents	<u>20</u>
5.1.1.4 Instruction	<u>21</u> 22
5.1.2 Avancement de grade	<u></u> 23
5.1.3 Avancement d'échelon	<u>24</u>

6 Description des écrans des procédures individuelles.....25

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 3/90

agorha	Module	ATEXO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	Modification de classement	SOGETI
6.1 Accès aux dema	andes	
6.2 Saisie de l'agent	<u>t concerné par la deman</u>	de26
6.3 Procédures de N	Nomination (NOM)	
6.3.1 Nomination emp 6.3.2 Nomination for	bloi supérieur agent ministèr ctions de direction	e26
6.3.3 Nomination : Me	esures générales	<u>33</u>
6.3.3.1 Création de l	<u>a demande par le Gestionnaire</u>	du corps d'origine
6.3.3.2 Instruction de	e la demande par le Gestionnal le à accueil en détachement	<u>re du corps d'accueil35</u>
<u>6.3.4.1 Création de l</u>	a demande par le Gestionnaire	du corps d'origine
6.3.4.2 Instruction de	e la demande par le Gestionnai	re du corps d'accueil39
6.4 Description des	écrans pour les demand	es de modification du
classement		
6.4.1 Accès aux dema	andes de modification du cla	ssement42
6.4.2 Indemnite comp	ensatrice	
6.4.4 Modification inc	lice contractuel	
6.4.5 Modification dat	te d'ancienneté	
6.4.6 Changement de	chevron	<u>53</u>
648 Reclassement d	ans le grade en cours	<u>ə/</u> 61
6.5 Description des	écrans pour les procédu	ires de Prise en charge
et Détachement		
6.5.1 Prise en charge		
6.5.1.1 Création de l	a demande par le Gestionnaire	e du corps d'origine67
6.5.1.2 Instruction de	e la demande par le Gestionnai	re du corps d'accueil70
6.5.2 Prise en charge	et nomination a un empioi s	<u>uperieur/4</u> 77
6.6 Onglet Affectation	on	
6.7 Onglet Fonction	s	83
6.8 Onglet Activités	0	86
6.9 Pièces justificat	ives – Onglet Fiche de si	uivi90
6.10 Décision sur l'é	etape – Onglet Validation	
6.11 Validation de l'	étape de Validation Paie.	
6.12 Edition de l'arr	êté	



Module

Modification de classement



1 Objet du présent document

Le présent document constitue le guide utilisateur pour le module « Modification de classement » dans le Système d'information des ressources humaines (SIRH) AGORHA du Ministère.

Après un rappel des principes des modifications de classement d'un agent, il décrit les différents écrans rencontrés au cours de ces procédures.

Ce guide est destiné aux Gestionnaires de Corps (GC) et aux utilisateurs de type "Contrôle financier" (CF) qui interviennent dans ces processus de demande.



DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Module

Modification de classement



2 Comprendre les principes de la modification de classement d'un Agent dans AGORHA.

2.1 Présentation des procédures

Les procédures décrites dans ce module peuvent être classées sous trois grandes catégories :

- Les procédures d'Avancement (Echelon, Corps, Grade, etc.) :
 - Procédures collectives,
 - Procédures individuelles.
- Les procédures de Nomination :
 - Nomination fonction de direction,
 - Nomination à un emploi supérieur,
 - Nomination.
- La Gestion des Compensations :
 - Maintien d'indice,
 - Attribution d'indemnité compensatrice.

2.2 Les procédures collectives de modification de classement

Le fonctionnement des procédures collectives de changement de classement répond à la nécessité de traiter les dossiers d'agents répondant aux conditions d'éligibilité à un changement de corps, grade, échelon.

Les contrôles d'éligibilité s'effectuent sur la base d'une période de référence et des conditions d'accès aux corps/grade/échelon d'accueil sélectionnés.

Les procédures collectives sont accessibles exclusivement aux gestionnaires de corps, responsables de services personnels, et gestionnaires de corps/paye.

2.2.1 La procédure de changement de corps

La procédure **Changement de corps (CCO)** traite les modalités de changement de corps :

- > Par liste d'aptitude ou au choix (variante a) :
- > Par concours (interne, externe, exceptionnel) (variante b)
- Par examen professionnel (variante c)

Le changement de corps par concours est lié au classement obtenu tandis que le changement de corps au choix ou examen professionnel est lié aux avis des acteurs de la Gestion des Ressources Humaines.

Après avoir renseigné les champs permettant de déterminer les caractéristiques du changement de corps à traiter, le gestionnaire peut ensuite :

> lancer la détermination des agents promouvables pour la variante a,

établir la liste des agents du corps sélectionné pour les variantes b et c (à

condition qu'ils réussissent aux examens ou aux concours).



Module Modification de classement



2.2.2 La procédure d'avancement de grade

La procédure Avancement de grade traite les différentes modalités d'avancement de grade au sein d'un même corps soit :

- > au choix par voie d'inscription à un tableau d'avancement annuel (variante a),
- par voie d'inscription à un tableau d'avancement annuel, après sélection par des examens professionnels (variante b)
- par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel (variante c).

Cette procédure permet également de faire passer annuellement :

- les élèves de 1ère année d'un corps en 2ème année (variante d),
- les élèves en année de stage (variante e).

2.2.3 La procédure d'avancement d'échelon

La procédure Avancement d'échelon / Changement de chevron traite les différentes modalités d'avancement d'échelon ou de changement de chevron au sein d'un corps et d'un grade.

Le corps est choisi à la création de la demande d'Avancement d'échelon / Changement de chevron. Il est alors possible de restreindre la procédure à un grade du corps.

L'avancement d'échelon dépend des rythmes d'avancement du statut particulier auquel appartiennent les agents :

- > Pour les agents du secteur de l'enseignement, l'avancement se fait selon 3 modalités :
 - ➢ à l'ancienneté,
 - ➢ au choix,
 - > au grand choix et avec avis CAP.
- Pour les agents hors enseignement, il avancent en fonction de la durée moyenne et de la durée minimum de passage dans l'échelon.

2.2.4 Liens entre les procédures

2.2.4.1 Liens entre procédures d'avancement et de nomination

L'application AGORHA permet la génération de procédures individuelles à partir de procédures collectives afin de faire gagner du temps à l'utilisateur.

Ainsi dans le cadre de ce module, certaines procédures d'avancement génèrent des procédures de nomination individuelle :

- La procédure collective d'avancement de grade génère des procédures de nomination à un nouveau grade,
- Les procédures collectives de changement de corps au choix et de changement de corps par examen professionnel génèrent des procédures individuelles de Promotion interne.



2.2.4.2 Liens entre procédures de nomination et de compensation

Les procédures de nomination peuvent dans certains cas entraîner une diminution du salaire de l'agent.

Dans ce cas, une procédure peut être instruite afin de compenser la diminution de salaire. Cette procédure de compensation est liée à la procédure initiale : la date d'effet devra être identique.



2.3 Les procédures individuelles de modification de classement

Les procédures individuelles de modification de classement ont pour objectif de mettre à jour la rémunération de l'agent, à travers son classement. Elles sont utilisées, soit, pour mettre à jour le classement des agents qui ne font pas l'objet de traitement collectif d'avancement, soit pour mettre à jour ponctuellement l'avancement d'un agent, selon sa situation.

Par exemples :

- Mesures générales

- La procédure « Indemnité compensatrice » permet d'attribuer une indemnité aux agents titulaires, qui font l'objet d'une promotion ou d'une nomination à un grade comportant un traitement indiciaire inférieur à celui qu'ils percevaient antérieurement.
- La procédure « Maintien d'Indice » est utilisée, lorsque le changement de corps d'un agent le conduit à être rémunéré selon un indice brut inférieur à celui qu'il détenait précédemment.



Module

Modification de classement



- La procédure permet de créer un nouveau classement : l'agent conserve alors l'indice brut de son classement précédent.
- La procédure « Modification de l'indice contractuel » a pour but d'augmenter l'indice brut des agents non titulaires qui possèdent un contrat à durée indéterminée.
- La procédure « Changement de chevron » permet de traiter de manière individuelle le changement de chevron d'un agent, lorsque sa situation n'a pas été traitée par la procédure collective appropriée. La procédure conduit à la modification du classement en cours.

2.4 Demandes liées

2.4.1 Demandes mères et filles

L'instruction de certaines procédures implique l'instruction d'une autre procédure afin de compléter les nouveaux éléments du dossier de l'agent.

Dans le cadre du module « Modification de classement », AGORHA automatise la création des procédures de Détachement interne (DETa) liées aux procédures de prise en charge (PICa) et de prise en charge / nomination à un emploi supérieur (NEAa).

Ces demandes seront nommées « Procédures initiale » et « Procédure liée ».





L'application alerte l'utilisateur de la création de la procédure liée et fournit son



Les liens entre demandes sont récapitulés dans les informations affichées dans la « Vie de la Demande ». Dans l'exemple ci-dessous, AGORHA informe l'utilisateur que la procédure liée est liée à la procédure initiale.

Demande	Procédure / Variante	Date effet	Agent	Description	Etat	Pré-Ins.	
5208251	Détachement interne	01/11/2011	25586	BODA Etienne	00	benedicte.van- coillie	
5208250	Prise en charge/nom. emploi supérieur agt MA	01/11/2011	25586	BODA Etienne	01	benedicte.van- coillie	
						0	>
							-
iste à 2 él	lément(s) présenté(s) pa	r 10.					1
iste à 2 él.	lément(s) présenté(s) pa	r 10.					E
iste à 2 él étails de l	lément(s) présenté(s) pa a demande	r 10.					C
iste à 2 él étails de l	lément(s) présenté(s) pa a demande Demande: 5208251	r 10.					ſ
iste à 2 é l étails de l Procédur	lément(s) présenté(s) pa a demande Demande: 5208251 re/Variante: Détachement int	r 10. Ierne					[
iste à 2 é l étails de l Procédur	lément(s) présenté(s) pa a demande Demande: 5208251 re/Variante: Détachement int Date effet: 01/11/2011	r 10. Ierne					C

Description: BODA Etienne

Messages: mai_0054 : Cette demande est liée à la demande de NEA c, liée 5 208 250, qui se trouve en l'état 01.

Remettre en Pré-instruction

Remettre en instruction

Refuser la demande Consulter la demande

2.4.2 Instruction des demandes liées

L'instruction des demandes initiales et liées doivent être instruites parallèlement dans un rythme identique. L'instruction de la procédure liée doit strictement suivre les étapes d'instruction de la procédure initiale.



Circuit de la procédure liée



Module





Exemple 1 : La signature de la demande liée doit immédiatement suivre la signature de la demande initiale. Tant que la la signature de la demande liée n'a pas été réalisée, la validation paie de la demande initiale ne pourra être effectuée.

Exemple 2 : La demande de prise en charge ne pourra être validée en signature si l'instruction de la demande de détachement n'a pas été validée.

L'application se charge automatiquement d'effectuer ce contrôle et alerte l'utilisateur si besoin.

Pour accéder à la demande initiale ou liée suite à la validation d'une étape, le gestionnaire doit cliquer sur les boutons suivants des menus situés à gauche de l'écran :

- Demandes
 - Pré-instruction OU Instruction OU Signature OU Validation paie
 - Il doit ensuite effectuer une recherche de sa demande en utilisant l'identifiant de la demande qui lui a été fourni.

2.5 Les circuits de demande dans AGORHA pour les modifications de classement

Voici les processus d'instruction des procédures de modification de classement.

2.5.1 Circuit 11

Circuit 11



Le Circuit 11 est valable pour l'ensemble des procédures décrites dans le guide (mis à part modification d'une indemnité compensatrice).

2.5.2 Circuit PRE_VAF

Le circuit PRE_VAF s'applique uniquement à la procédure de modification d'une indemnité compensatrice.





ET DE LA FORÊT

Module

Modification de classement



2.6 Présentation des étapes du circuit de demande

2.6.1 Etape de création de la demande

	Création de la demande
Acteur	L'étape de création de la demande est gérée par le Gestionnaire de Corps.
Processus	L'étape de création est la première étape du processus de traitement de la demande. A ce stade, la demande n'est pas encore enregistrée. Si l'utilisateur « Quitte » la demande, les informations saisies sont perdues.
Objectifs	Cette étape sert à définir le type de demande et l'agent concerné par la demande. Le gestionnaire doit aussi saisir les premiers éléments concernant la demande.

2.6.2 Etape de pré-instruction de la demande

	Pré-instruction de la demande
Acteur	Dans les procédures décrites, le gestionnaire de proximité n'intervient pas. L'étape de Pré-instruction de la demande est gérée par le Gestionnaire de Corps de l'agent pour les procédures de Nomination (Nomination emploi supérieur et Nomination).
Processus	L'étape de pré-instruction suit l'étape de création de la demande. La demande peut encore être supprimée ou refusée à ce stade si le gestionnaire ne souhaite pas la valider.
Objectifs	L'étape de Pré-instruction sert à saisir et compléter les premiers éléments de la demande.
Remarques	Si le Gestionnaire de Corps est amené à créer lui-même la demande, il n'y a pas d'étape de Pré-instruction mise à part dans le cadre des procédures de nomination (Nomination emploi supérieur et Nomination). Dans le cadre d'une procédure créée automatiquement à la suite de la création d'une autre procédure, la procédure fille est initialisée à l'étape de pré-instruction.

2.6.3 Etape d'instruction de la demande

2.6.3.1 Vérification des données

	Résumé
Acteur	L'instruction d'une demande est gérée par le Gestionnaire de Corps de l'agent concerné.
Processus	L'étape d'instruction suit l'étape de création. Néanmoins quand le Gestionnaire de Corps est amené à créer une demande de Nomination (Nomination emploi supérieur et Nomination), il doit suivre une étape de pré-instruction en amont.

Agorha MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	Module Modification de classement	ATEXO
	La demande peut encore être su si le gestionnaire ne souhaite pas	pprimée ou refusée à ce stade la valider.
Objectifs	Le gestionnaire de corps doit com demande puis valider cette saisie	pléter les éléments de la

2.6.3.2 Edition de l'arrêté

	Résumé
Acteur	L'arrêté est généré par le Gestionnaire de Corps à la fin de l'instruction.
Processus	L'édition de l'arrêté est une sous étape constitutive de l'Instruction. Le processus d'édition de l'arrêté se décompose en 5 sous étapes. Voir le schéma ci-dessous.
Objectifs	L'édition de l'arrêté a pour objectif de construire le futur arrêté qui vient valider la mise en application d'une demande Acceptée.
Remarques	L'arrêté peut-être édité à nouveau et modifié si besoin même si l'étape d'instruction est validée ; et ce au niveau du menu « Editions - réédition d'un arrêté» en saisissant le n° de la demande concernée.



L'édition de l'arrêté se décompose en 4 sous étapes (Voir schéma ci-dessus) :

- Dans un premier temps, l'utilisateur peut décider soit d'utiliser le format d'arrêté par défaut ou de construire soit même son modèle d'arrêté.
 - Dans le premier cas, il saisit des données restreintes qui constitueront un arrêté « Standard ».
 - Dans le second cas, si l'utilisateur souhaite personnaliser l'arrêté, il doit sélectionner dans une liste de visas et d'articles complémentaires les blocs qui composeront le corps du texte de l'arrêté. Cette sélection permet de construire la structure de l'Arrêté. L'arrêté ou le contrat comporte plusieurs parties :
 - Des parties qui sont générées automatiquement par le SIRH suite à la saisie
 - Des parties que le gestionnaire de corps sélectionne selon le type de procédure. Il s'agit de parties dites "optionnelles". Ces choix sont donc essentiels pour que l'arrêté ou le contrat soit valide réglementairement. Ces données dépendent du corps de l'agent, de sa situation (stage, agent non titulaire handicapé, accueil en détachement...).
- Le gestionnaire saisit ensuite le contenu des blocs à personnaliser.
- Il peut ensuite Générer l'arrêté au Format .PDF.
- Si l'arrête convient, le gestionnaire valide l'Edition et passe à l'étape suivante du processus (« Validation CF » ou « Signature » selon le type de procédure.). Sinon, l'arrêté peut être revu tant que la demande est à l'étape instruction. Le gestionnaire peut sélectionner d'autre blocs ou au contraire enlever un bloc qu'il avait intégré au départ. Par contre s'il veut modifier des données telles que la durée ou une date d'effet il doit modifier les données saisies dans l'onglet description.

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 13/90



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE

ET DE LA FORÊT

Module

Modification de classement





Cette étape de validation de l'édition est nécessaire pour pouvoir rééditer ultérieurement si besoin, cet arrêté, à partir du module Consultation.

2.6.4 Etape Visa Contrôleur Financier

	Résumé
Acteur	Le Visa CF (Contrôle Financier) est réalisé par un agent habilité CF.
Processus	Le VISA CF est une étape qui se situe après l'instruction. La demande peut être refusée si le Gestionnaire ne souhaite pas la valider.
Objectifs	La Validation « Contrôle Financier » est une étape qui permet au pôle Financier de contrôler que la modification du classement est bien conforme à la réglementation du Ministère. Cette étape constitue avant tout une étape de relecture des éléments budgétaires constitutifs du dossier administratif de l'agent. L'agent chargé du Contrôle Financier peut accéder aux éléments du dossier mais il ne pourra pas modifier les données saisies.

2.6.5 Etape de signature de la demande

	Signature
Acteur	La signature de la demande est gérée par le Gestionnaire de Corps. NB : l'édition de la notification de situation administrative est accessible au Gestionnaire de Proximité pour transmission au demandeur et pour classement dans son dossier par la consultation ou la Gestion.
Processus	La signature se situe après la validation du Visa CF. A ce stade, la demande peut être refusée si le Gestionnaire ne souhaite pas la valider.
Objectifs	Il s'agit de produire un document appelé notification qui regroupe succinctement tous les éléments administratifs que la procédure modifie ou crée.
Remarques	La notification de situation administrative est envoyé à l'agent et est archivé dans le dossier de l'agent. Ce document est transmis également pour la paie comme justificatif. NB : Le GP peut rééditer une notification lorsque la demande est totalement validée.



Module

Modification de classement



2.6.6 Etape de Validation Paie

Validation paie		
Acteur	La Validation Paie est une étape gérée par le Gestionnaire de Corps.	
Processus	La Validation paie se situe après la signature.	
Objectifs	L'étape de validation paye concrétise l'impact paye d'une demande. La validation Paie sert à générer les mouvements nécessaires à la création / modification de la Paie de l'agent. La demande peut être refusée si le Gestionnaire ne souhaite pas la valider. NB : Toutes les procédures ne génèrent pas systématiquement des mouvements de paie. L'instructeur peut aussi décider de valider la demande sans générer les mouvements de paie.	
Remarques	 Nb : Ces mouvements paie, une fois validés, seront ensuite accessibles au niveau du menu principal : Vérification mouvement paie/ mise à jour / consultation des mouvements paie avant édition du listing définitif : il sera possible au GC de modifier les mouvements validés. Après édition, seul l'Adjoint Paie peut modifier les mouvements validés Historique : permet de consulter les mouvements validés lorsque le traitement du mois de paie est clos. 	
<u>Définition d'un</u> <u>mouvement_paie</u> (ou « Cartes paie »)	Les mouvements sont des ensembles de données qui définissent la future paie de l'agent concerné. Les mouvements sont générés suite à une procédure concernant la carrière ou les modalités de travail d'un agent.	

2.7 Les acteurs

- Le gestionnaire de corps traite l'instruction de la demande et édite l'arrêté. Pour les demandes de nomination, il traite également la pré-instruction.
- Le contrôleur financier accorde ou refuse son visa.
 NB : En fonction de la procédure traitée, le visa électronique "CF" est géré par le pôle financier ou par le Gestionnaire de Corps dans le cas des procédures de nomination à un emploi supérieur.
- Le **gestionnaire de corps** intervient à nouveau en phase "signature" pour valider la signature du responsable hiérarchique. Il édite la notification de situation administrative.
- Enfin le gestionnaire de corps génère les Mouvements de Paie, valide l'étape et déclenche automatiquement l'envoi des Evènements de Gestion Administrative (EGA) à l'ONP..
- Le gestionnaire de proximité n'intervient pas sur les procédures décrites dans ce document mis à part pour rééditer la notification et la transmettre à l'intéressé.



Module

Modification de classement



3 Rappel des principes de fonctionnement d'AGORHA

Cet écran a déjà été décrit et validé dans des guides précédents : MAAP_Documentationutilisateur_Modalités de travail V3.0



Module

Modification de classement



4 L'accès au module Gestion Administrative d'AGORHA

Cet écran a déjà été décrit et validé dans des guides précédents : MAAP_Documentationutilisateur_Modalités de travail V3.0



Module

Modification de classement



5 Description des écrans des procédures collectives

5.1.1 Changement de corps

En pré-instruction, l'utilisateur peut saisir :

- > des classements donnés par les notateurs pour la variante **a**,
- des classements aux concours ainsi que le type de concours permettant de déterminer le mode d'accès au corps pour la variante b,
- b des classements aux examens pour la variante **c**.

En instruction, le gestionnaire peut saisir :

- > des classements donnés par les répartiteurs,
- > les classements donnés par la commission pour la variante a.

La phase de signature comporte 2 phases successives de traitement :

- validation de l'étape,
- > saisie des dates d'effets des demandes de nomination pour toutes les variantes.

Nom des écrans	Code Ecran
Description de la demande collective pour un changement de corps	sp_cco00
Consultation - Editions des agents promouvables / notateurs / répartiteurs / commission	sp_cco01
Gestion des agents promouvables en pré instruction	sp_cco10
Gestion de la détermination	sp_detcol01
Gestion des agents promouvables en instruction	si_cco10
Gestion des agents promouvables en signature	si_cco20



Gestionnaires de corps



Module

Modification de classement



5.1.1.1 Description de la demande

Nom des écrans	Code Ecran
Description de la demande collective pour un changement de corps	sp_cco00

> Objectifs de l'écran

Description de la demande de changement de corps

La saisie de la date de début d'horizon provoque l'initialisation de la date de fin d'horizon à la valeur date début d'horizon + 1 an – 1 jour. changement de chevron

L'entête de l'écran affiche les informations générales sur la demande .

Les onglets proposés sont : Description, Fiche de suivi, Détermination, Agents, Validation.

L'onglet actif sera l'onglet Description (qui correspond à l'écran Description de demande de CCO pour la variante CCO au choix suivi pré-instruction)

5.1.1.2 Onglet Détermination

Nom des écrans	Code Ecran
Gestion de la détermination	sp_detcol01

Objectifs de l'écran

Prise en charge des différents modes de déterminations possibles pour les listes d'agents concernés par la demande

Cet onglet permet de sélectionner les agents pouvant être promus dans le cadre de la demande collective de CCO en fonction du corps d'accueil et des dates d'horizons associés à la demande initiale du gestionnaire.

Pour le Changement collectif de corps au choix (variante a), ce traitement détermine en complément les notateurs et répartiteurs de chaque agent promouvable.

La population des agents, sur laquelle la détermination est effectuée, est différente en fonction du type de détermination demandée par l'utilisateur :

- Si le type de la détermination est partiel, alors la population des agents sera restreinte à celle choisie par l'utilisateur, sinon la population concernera les agents présents dans le SIRH pour le corps et les dates d'horizon choisies.
- La détermination peut être effectuée en mode immédiat ou différé. Dès qu'une détermination concerne un nombre important d'agents, et demande un temps de traitement plus long, le traitement est alors exécuté en différé.
- Dans le cas d'une détermination immédiate ou différée, le SIRH contrôle que la détermination n'a pas déjà été lancée. Si c'est le cas, Agorha supprime les éventuels agents liés à la demande en cours de traitement dans la liste des agents proposés.



Module

Modification de classement



5.1.1.3 Onglet Agents

Nom des écrans	Code Ecran
Gestion des agents promouvables en pré instruction	sp_cco10

bjectifs de l'écran

Sélection des agents

- 1. L'utilisateur a sélectionné l'onglet agents qui est devenu l'onglet actif :
 - Le système affiche l'écran CCO au choix en pré instruction : Liste des agents promouvables – proposés / notateurs.
 - Les critères de tri sont par défaut « Agents promouvables » et « Echelon/ancienneté dans l'échelon ». L'utilisateur peut modifier les critères de tri.
 - > La liste et les champs de l'écran sont vides.
 - Les champs « classement notateur » et « observations » ne sont pas saisissables.
- 2. L'utilisateur lance la recherche via le lien « Rechercher ».
- Le système recherche les agents et leurs classements associés en fonction des critères sélectionnés par l'utilisateur.
- Pour chaque agent, les données affichées concerne son dernier classement dans le corps/grade d'origine, à savoir :
 - La date d'ancienneté dans le corps,
 - L'échelon,
 - La date d'ancienneté dans l'échelon.
- 3. L'utilisateur se positionne sur chaque ligne d'agent retenu :
- il saisit dans un premier temps le classement notateur,
- il valide chaque saisie par « Confirmer la saisie »

Le bouton « enregistrer » validera toutes les saisies et permettra de sortir de l'écran.

- 4. L'utilisateur a sélectionné le lien « Ajouter » :
- Les champs sous la liste sont vides et deviennent accessibles à la saisie.
- L'utilisateur saisit le numéro de l'agent ou fait appel au guide.
- L'utilisateur confirme sa saisie via le lien « Confirmer la saisie ».

Les contrôles suivants sont effectués :

- Recherche du classement d'origine de l'agent à la date de fin d'horizon : si l'agent a 2 classements, il propose la carrière active par défaut.
- ✓ Propose la carrière inactive si c'est le choix de l'utilisateur.
- ✓ Vérifie la compatibilité des filières.
- ✓ Vérifie que l'agent ne figure pas déjà dans la liste déjà enregistrée.



Module





Si l'utilisateur confirme la poursuite en répondant favorablement à tous les messages l'agent est ajouté à la liste des agents proposés

- 5. L'utilisateur a sélectionné le lien « Supprimer » :
- > Le système demande confirmation du souhait de la suppression.
- > L'utilisateur confirme la suppression, l'agent est supprimé de la liste.
- > Si l'utilisateur refuse, l'agent n'est pas supprimé.
- 6. L'utilisateur choisit dans la liste déroulante entre :
- édition locale,
- ➢ édition centrale,
- > export tableur

puis confirme son choix en cliquant sur le lien «Edition/Export»

5.1.1.4 Instruction

Nom des écrans	Code Ecran
Gestion des agents promouvables en instruction	si_cco10

> Objectifs de l'écran

si_cco10 : Instruction de la demande collective

Après validation de la saisie des notateurs, la demande passe à l'étape Instruction.

L'utilisateur sélectionne à nouveau l'onglet « agents ».

Le système initialise l'onglet. Les critères par défaut sont « Agents promouvables » et triés par « Par ordre alphabétique ». L'utilisateur peut modifier les critères.

L'utilisateur saisit les classements donnés par les répartiteurs et les classements donnés par la commission. L'écran présente les champs nécessaires et les données saisies viennent compléter le tableau récapitulatif déjà renseigné par le classement notateur.

Il valide sa saisie puis Enregistrer les données pour sortir de l'écran et valider l'étape de l'instruction.

Le système met à jour les données relatives aux agents proposés

Edition de l'arrêté collectif et passage à l'étape « Signature »



5.1.1.5 Signature

Nom des écrans	Code Ecran
Gestion des agents promouvables en signature	si_cco20

👆 🔹 Objectifs de l'écran

Signature de la demande collective

Après validation de la phase de l'instruction, la demande passe à l'étape « Signature ». Le traitement de cette étape se fait en 2 phases.

L'utilisateur a sélectionné l'onglet « agents » :

- 1. 1ère phase : L'utilisateur procède à une simple vérification des données enregistrées, éventuellement à la saisie d'une appréciation et à la validation de la phase Signature. Objectif : édition des notifications d'inscription au tableau d'avancement
- 2ème phase : L'utilisateur revient sur la liste des agents (écran sg_cga001).
 Objectif : Modification éventuelle des dates d'effet de nomination pour chaque agent, et validation de l'étape Signature.



La modification d'une date impacte toutes les lignes inférieures.



L'enregistrement de la 2ème phase déclenche la création de demandes individuelles de nomination « promotion interne » pour chaque agent traité dans la demande collective. Ces demandes sont à reprendre en « PRE INSTRUCTION . Leur date d'effet sera celle saisie en préinstruction.



La demande collective reste à l'état 18 : «Signature» sans qu'aucune saisie ne soit plus possible.

Après validation de chaque demande individuelle, la demande collective sera définitivement validée également (état 41) et ne sera donc plus visible en consultation.



Module

Modification de classement



5.1.2 Avancement de grade

Nom de l'écran	Code Ecran
Avancement de grade – Description demande	sp_cga00
Avancement de grade au choix - Liste des agents promouvables / Notateurs	sp_cga11
Avancement de grade au choix après examen - Liste des agents promouvables / Examen, Notateurs	sp_cga12
Avancement de grade par concours - Liste des agents proposés / Concours	sp_cga13
Avancement de grade au choix - Liste des agents proposés / Notateur répartiteur, Commission	si_cga11
Avancement de grade au choix après examen - Liste des agents proposés avec examen / Notateur répartiteur, Commission	si_cga12
Avancement de grade – Validation Pré-instruction Elèves	sp_cga02
Avancement d'élèves en 2ème année ou en année de stage - Liste des élèves proposés / Admis	sp_cga14
Avancement d'élèves en 2ème année ou en année de stage - Liste des élèves admis	si_cga14



Gestionnaires de corps



Module

Modification de classement



5.1.3 Avancement d'échelon

Nom de l'écran	Code Ecran
Avancement d'échelon – Description demande	sp_aec00
Liste des échelons pour un grade d'un corps	sa_aec01
Avancement d'échelon – Liste des observations / anomalies	sp_aec03
Avancement d'échelon – Saisie des résultats C.A.P.	sp_aec04
Avancement d'échelon – Prise en compte des Réductions d'Ancienneté	sp_aec10
Avancement d'échelon – Liste des agents figurants sur l'arrêté	si_aec01
Aide sur échelon	sa_aec02
Aide sur agents promouvables	sa_aec04

Nom des éditions	Code Edition
Liste des agents promouvables sur avancement automatique - Avancement d'échelon Cf dossier de spécification de l'édition	se_aec01
Liste des agents promouvables sur avis C.A.P Avancement d'échelon	se_aec02
Liste des observations/anomalies - Avancement d'échelon	se_aec03
Liste des agents promus - Avancement d'échelon	se_aec04



• Gestionnaires de corps



Module Modification de classement



6 Description des écrans des procédures individuelles

6.1 Accès aux demandes

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA P ELEMENTATION RELEMENTATION RELEMENTATION			Role courset: SP Accusel Déconnecter
8			
▶ Demandes ▶ Consultations	Index Gestion administrative Présentation Objectif de cette application L'objectif de cette application est de permettre la Gestion administrative dans Agorha. Changer de rôle Rôles pour l'application : [AdminCentral]	imprimer	
MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'	NGRICULTURE ET DE LA PÊCHE	index_ga	VERSION 1.6.2

Au sein du module de gestion administrative, l'utilisateur une fois connecté avec le rôle GP / GC selon son habilitation peut accéder aux demandes de Déroulement de carrière de la manière suivante :

Pour créer une demande, il faut cliquer sur les boutons suivants des menus situés à gauche de l'écran :

- Demandes
 - Création
 - Déroulement de carrière

Pour accéder à une demande existante qui se trouve à l'état Instruction, Signature ou validation paie, le gestionnaire de corps doit cliquer sur les boutons suivants des menus situés à gauche de l'écran :

- Demandes
 - Instruction OU Signature OU Validation paie
 - Il doit ensuite effectuer une recherche de sa demande.



DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Module

Modification de classement



6.2 Saisie de l'agent concerné par la demande

Cet écran a déjà été décrit et validé dans des guides précédents : MAAP_Documentationutilisateur_Modalités de travail V3.0

6.3 Procédures de Nomination (NOM)

6.3.1 Nomination emploi supérieur agent ministère

Nom de l'écran	Code Ecran
Eléments de nomination	sp_nes02

Objectifs de l'écran

Saisie des éléments de nomination sur un emploi supérieur.

Notes explicatives

Les nominations à des emplois supérieurs traitent les dérogations à la procédure générale de recrutement par concours. Les 4 catégories de nomination sont :

- La nomination du ministre pour laquelle l'instruction du dossier n'est pas traitée au ministère de l'agriculture.
- Les nominations à des emplois supérieurs comme les directeurs d'administration centrale, chefs de services et autres.
- > Les nominations dans certains corps comme les inspecteurs de l'agriculture.
- > Les nominations à des fonctions comme directeurs régionaux.

Les agents nommés à un emploi supérieur sont détachés, et reclassés conformément aux statuts régissant leur nouvelle carrière.

La nomination peut intervenir suite à :

- > un avis d'une commission de sélection
- > une inscription sur une liste d'aptitude établie par une commission spécialisée
- > une inscription sur une liste d'aptitude établie par le ministère
- une déclaration de postes vacants et recueil de candidatures. La déclaration de vacance des postes est gérée par le domaine "MOBILITE" d'Agorha.

La nomination n'intervient pas après une proposition de changement de corps faite par la procédure collective Changement de Corps (CCO).

La procédure "NEA" comprend :

- > la nomination à des emplois supérieurs d'un agent du ministère
- > la nomination à des emplois supérieurs avec initialisation de dossier.
- > la prise en charge suite à nomination à un emploi supérieur d'un agent du ministère
- la prise en charge suite à nomination à un emploi supérieur avec initialisation de dossier d'un agent venant d'une autre administration

Le process métier « Nomination Emploi Supérieur agent ministériel » se décompose en deux procédures :

Nomination emploi supérieur agent ministère L'agent nommé appartient déjà au ministère. Sa nomination met fin à sa situation précédente et concerne les nominations dans un corps « de fonctions supérieures ». Il a



Module

Modification de classement



une seule carrière dans le corps où il est nommé.

Prise en charge/nom. emploi supérieur agent ministère L'agent nommé appartient déjà au ministère. Si l'agent n'est pas un agent non titulaire, sa nomination ne met pas fin à sa situation précédente : il est détaché de son corps d'origine. Cette procédure correspond à une nomination dans un « emploi fonctionnel » au sens ONP du terme. La procédure génère automatiquement une demande de détachement interne. Il a deux carrières, active dans le corps où il est nommé, inactive dans le corps d'origine.

Si l'agent est non titulaire, la demande met fin à la situation courante à la date d'effet, contrat, classement ..., et elle crée une nouvelle situation pour l'agent. L'agent possède alors le statut de "titulaire" ou "statut particulier".

Si l'utilisateur est habilité à gérer le corps et qu'il ne souhaite pas créer la situation de la demande ou si l'utilisateur n'est pas habilité à gérer le corps , une demande NEA sans situation est créée.

Le gestionnaire gérant le corps reprend la demande pour saisir sa situation.

La saisie des éléments de la demande se réalise en deux étapes :

- Dans un premier temps, le gestionnaire saisit le Corps d'accueil puis valide le Corps.
- Dans un second temps, le gestionnaire peut modifier les éléments concernant l'échelon et les anciennetés de l'agent.

Création - Nomination emploi supérieur agent ministère	💾 Imprimer 😢 Aide
Etapes: Agent - Description - Choix affectation - Affectation - Ges	tion des attributs du poste
Agent : 53692 - LEBRECH Corinne	
*Date de la demande : 05/02/2013 🔚 Date d'effet : 05/02/	/2013
Position : activité plein temps	
Corps d'accueil	
*Corps : Guide	Ancienneté
*Grade : Guide	*
Echelon : Guide Indice Brut : Guide Indice majoré :	
Statut :	
Valider 1e corps	
🗖 Quitter 🛛 🛃 Etape précédente	
	nformations associées
	sp_nes02

La saisie de la demande se fait en deux étapes. Ci-dessus la 1ère étape de saisie du corps de l'agent.

A CONTRACTOR OF	Module Modification de classement	ATEXO
Création - Nomination emploi	supérieur agent ministère	💾 Imprimer 💡 Aide
Etapes : Agent - Descrip Agent : 53692 *Date de la demande : 09 Position : activite	tion - Choix affectation - Affectation - LEBRECH Corinne 5/02/2013 = Date d'effet é plein temps	- Gestion des attributs du poste : 05/02/2013
Corps d'accueil		
*Corps : 52	Guide chef de mission de l'agricultur l'environnement Guide chef de mission de l'agricultur	Ancienneté * e et de 05/02/2013 = * e et de
	l'environnement	05/02/2013
Statut : TITF	titulaire	re: 626 05/02/2013
🗖 Quitter 🖪 Etape précéde:	nte 🜔 Etape suivante	Informations associées sp_nes02

La saisie de la demande se fait en deux étapes. Ci-dessus la 2ème étape de modification éventuelle de l'échelon et de l'ancienneté de l'agent.

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.
Position	Position traitée par la demande.	Consultation	Non modifiable.
	Bloc «	Corps d'accueil »	
Corps	Corps d'accueil de l'agent.	Saisie numérique à l'aide du guide de recherche du Corps de l'agent.	Champ obligatoire. Un Gestionnaire de corps ne peut accéder qu'au corps défini par son périmètre d'habilitation de gestion. Si le corps saisi n'a qu'un seul grade associé, alors les données du grade sont

agorha	

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE

Module

Modification de classement



ET DE	LA FORÊT			
				affichées et protégées. Une fois le corps validé, il ne peut plus être modifié.
Ancienneté	Ancienneté dans	s le corps.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.
Grade	Position de l'age sa hiérarchie. Elément en lien avec le corps - e on trouve des gr chaque corps.	nt dans direct n général ades dans	Consultation	Champ obligatoire.
Ancienneté	Ancienneté dans	s le grade.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.
Echelon	L'échelon est en avec le grade - p chaque grade de corps il y a une g indiciaire compo d'échelons.	lien direct oour e chaque grille sée	Saisie numérique à l'aide du guide de choix de l'échelon.	La saisie de l'échelon permet de déterminer: - l'indice brut et l'indice majoré - l'échelle (pour certains corps). Champ obligatoire.
Indice Brut	L'indice brut (IB) par la valeur du renseigne sur le brut de l'agent.	multiplié point traitement	Consultation	Déterminé automatiquement à partir de l'échelon.
Indice majoré	Sert au calcul de rémunération ap correspondance partir de l'indice	e la rès une réalisée à Brut.	Consultation	Déterminé automatiquement à partir de l'échelon.
Ancienneté	Ancienneté dans l'échelon.	3	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.
Statut	Statut de l'agent rapport à son co	par rps.	Consultation	Non modifiable.
Valider le corps	Contrôle d'habilit le corps. Permet automatiquemer informations de g échelon et statut	ation sur de saisir It les grade,	Clic sur le bouton	
[EN]Etape suivante	Permet de passe l'onglet suivant C affectation	er à Choix	Clic sur le bouton	S'affiche lorsque les informations sur le corps d'accueil ont été renseignées

Agorha MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Onglet Choix affection Cet écran a déjà été décrit et d	Module Modification de clas validé dans des guides	ssement précédents	ATEXO
Création - Nomination emploi se	upérieur agent ministère		🖺 Imprimer ? Aide
Etapes : Agent - Descript Agent : 8096 *Date de la demande :	ion - Choix affectation -	Affectation	- Gestion des attributs du poste
 Sans changement d'affectations Changement d'affectations Changement d'affectations Quitter [EN]Etape président 	tions non lié à un poste ouvert lié à un poste ouvert cédente (S [EN]Etape suiv	rante	Informations associées on off06

Onglet Affection

Création - Nomination emploi supérieur agent ministère	🕒 Imprimer 💡 Aide
Etapes: Agent - Description - Choix affectation - Affectation -	Gestion des attributs du poste
Agent : 80962 - PUJOL Isabelle	
*Date de la demande : 20/02/2013	
Aff. Administrative : 27022 EPLEFPA Aix Valabre	
Hors d'Europe : 📃	
Emploi gagé : 🔲	
Imputation budgetaire :	
Aff. Opérationnelle : 7023 LEGTA Aix Valabre	
*Nature de l'affectation : [EN]- Non renseigné - 💌	
Résidence admin. : 13041 GARDANNE	
🖸 Quitter 🔇 [EN]Etape précédente 🌔 [EN]Etape suivante	Informations associées sp_aff01

Agorha MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Onglet Gestion des attributs Cet écran a déjà été décrit et	Module Modification de classement <u>s du poste</u> validé dans des guides précédents			TI
Création - Nomination emploi sup	érieur agent ministère		📙 Imprimer (? Aide
Etapes: Agent - Description	n - Choix affectation - A	Affectation - Gestio	on des attributs du poste	
Affectation principale				
Nº structure : 7023	- LEGTA Aix Valabre			
Etablissement : 22				
Résidence adm. : GARD	ANNE			
Poste				
*Catégorie de service : A-ad	if 💌			
Attribut(s) budgétaire(s)				
Numéro Domaine fonctionn	el Centre financier	Centre de coût	Activité budgétaire	Loca
1 Domaine fonctionne	l 1 Centre financier 1	Centre de coût 1	Activité budgétaire 1	
)			>
Liste à 1 élément(s) présent	é(s) par 6.		I	[1]
Ajouter un attribut budgétaire	1			
🖸 Quitter 🔇 [EN]Etape précé	idente Enregistrer		Informations associées sp_gap	001



Module

Modification de classement



6.3.2 Nomination fonctions de direction

Nom de l'écran	Code Ecran
Nomination fonctions de direction	sp_nom01

Objectifs de l'écran

Eléments de nomination à la fonction de direction : Saisie de la date de la demande.

Instruction - Nomination fonctions de direction	🕜 Aide
Numéro demande : 5425208	
Agent : 22604 ROZE Jacques	
Date de la demande : 05/02/2013 Date d'effet : 05/02/2013	
Agent Description Affectation Fonctions Activités Fiche Suivi Validation	
*Date demande: 05/02/2013	
	sp_nom01
Retour Enregistrer Annuler	
Informations A	ssociées

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire	
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.	
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.	
Date de la demande	Date à laquelle la demande a été soumise.	Consultation	Non modifiable.	
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.	
Onglet Description				
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.	



ET DE LA FORÊT

Module

Modification de classement



6.3.3 Nomination : Mesures générales

Nom de l'écran	Code Ecran
Nomination : mesures générales.	sp_nom01

Objectifs de l'écran

Saisie des éléments concernant le nouveau classement de l'agent.

Notes introductives

Les procédures de nomination concernent les agents appartenant au ministère de l'agriculture déjà classés dans un corps (Titulaire ou non titulaire) qui accèdent à un autre corps (Titulaires).

La procédure de Nomination : Mesure Générale correspond à l'accès d'un agent à un corps au titre de mesures générales (intégration d'agents non titulaires, mesures catégorielles, création d'un nouveau corps...).

Dans le cadre d'une nomination pour mesure générale, le corps d'accueil est saisi par le gestionnaire lors de la création de la demande.

	 Cet écran est diffèrent selon vos habilitations. Deux variantes existent selon que vous soyez : Le gestionnaire du corps de départ, Le gestionnaire du corps d'accueil. 				
Variante 1 • Gestionnaire du corps d'origine		Cliquer ici pour accéder aux explications correspondantes.			
Variante 2 • Gestion	nnaire du corps d'accueil	Cliquer ici pour accéder aux explications correspondantes.			



6.3.3.1 Création de la demande par le Gestionnaire du corps d'origine

Saisie situation - Nomination : Mesures générales	💾 Imprimer 💡 Aide
Etapes : Agent - Description Numéro demande : 5208158	
Agent : 52385 - ADAMUS Laëtitia	
Date d'effet : 01/10/2011	
Position : activité plein temps	
Corps d'accueil - nomination dans la carrière active	
*Corps : B Guide 8 - administrateur civil	
🖸 Quitter 🔇 Etape précédente (Enregistrer)	
	Informations associées
	sp_nom01

Dans ce cas, le Gestionnaire du corps d'origine ne doit saisir que le code du corps d'accueil. La demande est alors créée sans situation. Le classement sera précisé par le Gestionnaire du Corps d'accueil lors de la phase suivante.



6.3.3.2 Instruction de la demande par le Gestionnaire du corps d'accueil

La demande créée par le Gestionnaire du Corps d'origine est récupérée à la phase suivante par le Gestionnaire du Corps d'accueil. Celui-ci doit saisir le futur classement de l'agent concerné par la demande.

Création - Nomination : Mesures générales	💾 Imprimer 🔞 Aid
Etapes: Agent - Description	
Agent : 144018 - ALARY Clément	
*Date de la demande : 06/09/2011 🔚 Date d'e	ffet : 06/09/2011
Position : activité plein temps	
Corps d'accueil	
*Corps : 38 Guide 38 - attaché d'adm	inistration
*Ancienneté Corps : 06/09/2011	
*Grade : 12 Guide attaché d'administr	ration
*Ancienneté Grade : 06/09/2011	
*Echelon : 1 Guide Indice brut : 0379	Indice majoré : 349
*Ancienneté Echelon : 06/09/2011	
*Durée de service acquise grade : 07 a 09 m 29 j	
Avis C.A.P. : 💿 Sans avis 🛇 Favorable 🔘 Défavorab	le
Date avis :	
Observation demande :	
Quitter S Etape précédente Enregistrer	Informations associées
	sp_nom

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.
Position	Position traitée par la demande.	Consultation	Non modifiable.

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 35/90



Module

Modification de classement



	Bloc «	Corps d'accueil »	
Corps	Corps d'accueil de l'agent.	Consultation	Saisi lors de la création par le Gestionnaire du Corps d'origine. Champ obligatoire.
Ancienneté Corps	Ancienneté dans le corps.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	La date est initialisée à une date égale à la date d'effet. Cette date peut être modifiée. Ces dates doivent être inférieures ou égales à la date d'effet. Champ obligatoire.
Grade	Position de l'agent dans sa hiérarchie. Elément en lien direct avec le corps - en général on trouve des grades dans chaque corps.	Consultation	Champ obligatoire.
Ancienneté Grade	Ancienneté dans le grade.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	La date est initialisée à une date égale à la date d'effet. Cette date peut être modifiée. Ces dates doivent être inférieures ou égales à la date d'effet. Champ obligatoire.
échelon	L'échelon est en lien direct avec le grade - pour chaque grade de chaque corps il y a une grille indiciaire composée d'échelons.	Saisie numérique à l'aide du guide de choix de l'échelon.	La saisie de l'échelon permet d'afficher: - l'indice brut et l'indice majoré - l'échelle (pour certains corps) Champ obligatoire.
Indice Brut	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.	Consultation	Déterminé automatiquement à partir de l'échelon. Si l'indice Brut est inférieur à l'indice Brut du classement en cours, une perte de rémunération est possible : le gestionnaire pourra, à la même date d'effet, créer une demande d'indemnité compensatrice, soit opter pour un maintien d'indice ou pour un reclassement.
Indice majoré	Sert au calcul de la rémunération après une correspondance réalisée à partir de l'indice Brut.	Consultation	Déterminé automatiquement à partir de l'échelon.
Ancienneté échelon	Ancienneté dans l'échelon.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	La date est initialisée à une date égale à la date d'effet. Cette date peut être modifiée. Ces dates doivent être inférieures ou égales à la date


MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Modification de classement



			d'effet. Champ obligatoire.
Durée de service acquise grade	Durée de service acquise dans le grade.	Saisie au format XX Année, YY Mois, ZZ jours.	Valeur initialisée par l'application. Valeur modifiable. Champ obligatoire.
Avis C.A.P.	Avis de la Commission Administrative Paritaire.	Bouton radio : {Sans avis, Favorable, Défavorable}	Initialisé sur « Sans avis ».
Date avis	Date de l'avis rendu par commission.	a Saisie au format XX Année, YY Mois, ZZ jours.	
Observation demande	Commentaire éventuel à faire sur la demande.	Saisie alphanumérique	

Notes complémentaires

Impacts : Une fois validée, la procédure de nomination « Mesures Générales » crée :

- Une position d'activité à plein temps et un taux de travail égal à 100% à l'exception des cas où l'agent est concerné par l'une des positions suivantes :

- Congé de maternité, congé de paternité,

- Temps partiel thérapeutique,
- Cessation progressive d'activité.

Dans ces cas, la nomination ne modifie pas la position en cours.

- Un classement :

Dans ce cas d'une nomination pour mesures générales, le corps d'accueil est saisi par le gestionnaire lors de la création de la demande.

Exemple : Reclassement dans un nouveau corps des agents d'un corps mis en voie d'extinction ...Titularisation d'agents non titulaires.

- La nomination met fin à la situation précédente :

- Si l'agent a une carrière, elle met fin à la situation précédente de l'agent (statut et classement de détaché).

- Si l'agent est agent non titulaire, elle met fin au contrat.

 Si l'agent a deux carrières, elle met fin aux situations précédentes dans chacune des 2 carrières.

Suivi d'une demande de Nomination Mesures Générales en pré instruction ou instruction

Lorsque le gestionnaire a sélectionné l'onglet «Description» en phase de suivi de préinstruction ou d'instruction d'une demande de Nomination Mesures Générales, les onglets Affectation, Fonction et Activités sont également affichés.

Lorsque l'onglet «Affectation» est sélectionné:

- dans le cas d'un agent de l'enseignement privé, le gestionnaire peut saisir l'affectation (autre que temps partiel),
- dans les autres cas (agent hors de l'enseignement privé), le gestionnaire peut gérer l'affectation hors privée liée à un poste ouvert,

Les onglet « Activités » et « Fonctions » permettent de saisir respectivement les activités et fonctions de l'agent.



Module

Modification de classement



6.3.4 Nomination Suite à accueil en détachement

Nom de l'écran	Code Ecran
Eléments de nomination suite à accueil en détachement	sp_nom01



Saisies des anciennetés dans le Corps, grade et échelon + Avis C.A.P.

Notes introductives

Intégration après prise en charge et détachement :

La procédure de Nomination suite à prise en charge et détachement interne permet d'intégrer un agent du ministère de l'agriculture détaché dans un autre corps du ministère de l'agriculture de catégorie et de grade équivalents et met fin ainsi à sa double carrière. La procédure modifie son statut de titulaire détaché en agent titulaire.

Intégration après un détachement :

La procédure gère la nomination d'un agent titulaire détaché suite à son intégration dans un corps d'accueil. C'est-à-dire que l'agent a été dans un premier temps accueilli en détachement dans ce corps avec pour statut celui de titulaire détaché, puis il a ensuite choisi d'être intégré dans ce corps d'accueil. Il ne sera plus titulaire détaché mais agent titulaire dans ledit corps.

	 Cet écran diffère selon vos habilitations. Deux variantes existent selon que vous soyez : Le gestionnaire du corps de départ Le gestionnaire du corps d'accueil 		
Variante 1 • Gestionnaire du corps d'origine		Cliquer ici pour accéder aux explications correspondantes.	
Variante 2 Gestionnaire du corps d'accueil 		Cliquer ici pour accéder aux explications correspondantes.	

6.3.4.1 Création de la demande par le Gestionnaire du corps d'origine

Le gestionnaire du Corps d'origine créé la demande et y saisit les observations qu'il souhaite communiquer au Gestionnaire du Corps d'accueil. La demande est donc créée sans situation : celle-ci sera renseignée par le Gestionnaire du Corps d'accueil.



Module

Modification de classement



6.3.4.2 Instruction de la demande par le Gestionnaire du corps d'accueil

Instruction - Nomination suite à accueil en détachement 🕒 Imprimer 💡 Ai	de
Numéro demande : 5425216	
Agent : 119020 DUVERGER Bruno	
Date de la demande : 05/02/2013 Date d'effet : 05/02/2013	
Agent Description Affectation Fonctions Activités Fiche Suivi Validation	
*Date de la demande : 05/02/2013 🚘	
Position : activité plein temps	
*Date ancienneté Corps : 01/09/2008	
*Date ancienneté Grade : 01/09/2008 🚘	
*Date ancienneté Echelon : 01/09/2010	
Avis C.A.P. : O Défavorable 💿 Favorable	
Date avis : 05/02/2013	
Observation demande :	
sp_nor	m01
Retour Enregistrer Annuler	
Informations Associée	<u>s</u>

Notes introductives

Les données saisies en pré-instruction ne sont pas modifiables en Instruction. L'avis de la CAP doit être saisi lors de l'instruction.

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent. a été soumise.	Consultation	Non modifiable.

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 39/90

agorha		Module		ATEXO
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Modification de classement		SOGETI
Date d'effet	Date d'effet de demande.	e la	Consultation	Non modifiable.
		Onç	glet Description	
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.		Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Initialisée à la date du jour et modifiable. Champ obligatoire.
Position	Position traité demande.	e par la	Consultation	Non modifiable.
Date ancienneté corps	Ancienneté dans le corps.		Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Calculée en fonction de l'ancienneté dans le corps, grade, échelon existant dans
Date ancienneté Grade	Ancienneté dans le grade. Ancienneté dans l'échelon.		Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	 le corps d'origine > si l'agent n'a qu'une seule carrière (Nomination après détachement externe), il s'agi du corps dans lequel l'agent est détaché. > si l'agent a deux carrières, il s'agit du corps d'origine: on tient compte alors des anciennetés conservées lors de la nomination dans ce corps. Ces dates doivent être inférieurs ou égale à la date d'effet. Champ obligatoire.
Date ancienneté échelon			Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA La date d'ancienneté dans l'échelon doit être inférieur dans la durée de passage maximale dans l'échelon.	
Avis C.A.P	Avis de la Commission Administrative Paritaire compétente pour la nomination.		Choisir une valeur entre Défavorable et Favorable.	L'avis de la CAP doit être saisi lors de l'instruction.
Date avis	Date à laquelle a été remis l'avis par la CAP compétente pour le recrutement de l'agent.		Saisie d'une date au format JJ/MM/AAAA	La date de l'avis de la CAP doit être saisi lors de l'instruction. S'appuyer sur le calendrier pour saisir la date.
Observation demande	Observation à l'attention du gestionnaire du Corps d'accueil.		Consultation	Non modifiable.

Notes complémentaires

Impacts

Une fois validée, la procédure de nomination crée :

- Une position d'activité à plein temps et un taux de travail égal à 100% à l'exception des cas où l'agent est concerné par l'une des positions suivantes :

- Congé de maternité, congé de paternité,
 - temps partiel thérapeutique,
 - Cessation progressive d'activité.

Dans ce cas la nomination ne modifie pas la position en cours.



Module

Modification de classement



- Un classement

Dans le cadre des variante suivantes :

- Nomination / promotion interne : le corps d'accueil a été déterminé par la procédure Changement de corps (CCO),

 Nomination après détachement et Nomination après prise en charge : le corps d'accueil a été déterminé par la procédure Accueil en détachement ou par la procédure Prise en charge.
 La procédure Nomination confirme l'agent dans le corps où il a été précédemment accueilli.

- Une affectation (facultatif)

- Des fonctions (facultatif)

- Des activités (facultatif)

- La nomination met fin à la situation précédente :

- Si l'agent a une carrière, elle met fin à la situation précédente de l'agent (statut et classement de détaché).

- Si l'agent est agent non titulaire, elle met fin au contrat.

 Si l'agent a deux carrières, elle met fin aux situations précédentes dans chacune des 2 carrières.

Suivi d'une demande de Nomination suite à accueil en détachement en pré instruction ou instruction

Lorsque le gestionnaire a sélectionné l'onglet «Description» en phase de suivi de préinstruction ou d'instruction d'une demande de Nomination suite à accueil en détachement, les onglets Affectation, Fonction et Activités sont également affichés. Ces 3 onglet permettent de saisir respectivement les affectations, fonctions et activités de l'agent.



Modification de classement



6.4 Description des écrans pour les demandes de modification du classement

6.4.1 Accès aux demandes de modification du classement

Il faut suivre le chemin suivant dans le menu à gauche de l'écran

- Demande
 - Création
 - Déroulement de carrière
 - Modification du classement Θ ▼ Déroulement de carrière nitialisation (Listes mensuelles des allocataires Reinitialisation de dossier ▶ Mise à jour d'un dossie Mise à jour d'un dossier(ens.privé) Gestion des stagiaires Nomination à des emplois supérieur ▶ Prise en charge Nomination Détachement interne ► Procédure collective Contrat/vacation Changement d'affectation Majoration service coopération Primes et indemnités Modification du classement ► Dispense de service Décharge syndicale Placement en situation de réorientation professionnelle Dérogation ► Discipline Modalités de tr
 - L'agent choisit ensuite la procédure qu'il souhaite utiliser





ET DE LA FORÊT

Module

Modification de classement



6.4.2 Indemnité compensatrice

Il faut suivre le chemin suivant dans le menu à gauche de l'écran

- Demande
- Création
 - Déroulement de carrière
 - Modification du classement
 - Indemnités compensatrice

Nom de l'écran	Code Ecran
Attribution Indemnité compensatrice	sp_icp01

Objectifs de l'écran

Saisie des éléments d'indemnités.

Instruction - Attribution Indemnité Con	mpensatrice 🕒 Imprimer 🔞 Aide
Numéro demande : 5207830	Date d'effet : 06/09/2011
Agent : 56760 AFONS	0 Christelle
Agent Description Fiche Suivi Vali	dation
*Date de la demande : 06/09/2011	
Le:05/09/2011	A partir du : 06/09/2011
Indice brut de l'agent : 0653	0759
Traitement mensuel : 2898.56	2898.56
Indemnité mensuelle de 0.0 résidence :	0.0
Indemnité compensatrice	* 50.0
Perçue l'année précédente	Prévue l'année suivante
*Primes et indemnités 50.0	* 70.0
soumises à retenue :	
prises en compte :	* 110.0
Total rémunérations 2911.06 (moyenne mensuelle):	2963.56
	Différence mensuelle -52.5 calculée :
O Calcul	
Retour Enregistrer Annuler	
	Informations Associée
	sp_ic

Notes introductives La procédure indemnité compensatrice permet d'attribuer une indemnité compensatrice aux agents qui font l'objet d'une promotion ou d'une nomination dans un cadre normal de agent titulaire, à un grade comportant un traitement indiciaire inférieur à celui qu'ils percevait antérieurement. La procédure indemnité compensatrice est obligatoirement liée à une autre procédure et doit être créée à une date d'effet identique à la procédure qui lui est liée. (Par









exemple une procédure de nomination).

Une indemnité compensatrice ne peut être attribuée en même temps qu'un maintien d'indice. Une indemnité créée pourra être modifiée ou supprimée par la procédure de « modification d'indemnité compensatrice ».

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Numéro demandeII s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).Consultation		Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.
Date d'effet de la demande.		Consultation	Non modifiable. Saisie lors de la création de la demande, elle doit être identique à la demande liée.
Agent Agent pour lequel la demande est effectuée. Cor		Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
	Ongle	t Description	
	Champs concerr	nant la période ac	tuelle
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.
Le :	Date de fin du classement en cours.	Consultation	Initialisée à la veille de la date d'effet.
Indice brut de l'agent	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.	Consultation	Défini par rapport à l'indice brut de l'agent sur la carrière active à la veille de la date d'effet.
Traitement mensuel	Salaire mensuel de l'agent hors régime indemnitaire. Calculé à partir de l'indice majoré.	Consultation	
Indemnité mensuelle de résidence	Indemnité calculée à partir du traitement mensuel de l'agent en lui appliquant un taux variable selon sa résidence administrative.	Consultation	
Indemnité compensatrice mensuelle	Le montant de l'indemnité compensatrice	Saisie numérique	Champ obligatoire.

Module

Modification de classement



1	mensuelle		
Primes et indemnités soumises à retenues (perçue l'année précédente)	Autres primes et indemnités soumises à l'impôt.	Saisie numérique	En pratique, le gestionnaire saisie la valeur « 0 » car les éléments de traitement sont indiqués dans la fiche financière adressée à l'organisme payeur. Champ obligatoire.
Autres rémunérations prises en compte (perçue l'année précédente)Autres rémunérations qui permettent le calcul de la rémunération moyenne de l'agent.		Saisie numérique	En pratique, le gestionnaire saisie la valeur « 0 » car les éléments de traitement sont indiqués dans la fiche financière adressée à l'organisme payeur. Champ obligatoire.
Total rémunération (moyenne mensuelle) (perçue l'année précédente)		Consultation	Sert à calculer la différence mensuelle avec la future rémunération.
	Champ concerr	nant la période à v	venir
A partir du :	Date de prise d'effet du nouveau classement.	Consultation	Correspond à la date d'effet.
Indice brut de l'agent	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.	Consultation	Défini par rapport à l'indice brut de l'agent sur la carrière active à la date d'effet.
Traitement mensuel	Salaire mensuel de l'agent hors régime indemnitaire. Calculé à partir de l'indice majoré.	Consultation	
Indemnité mensuelle de résidence	Indemnité calculée à partir du traitement mensuel de l'agent en lui appliquant un taux variable selon sa résidence administrative.	Consultation	
Indemnité compensatrice mensuelle	Indemnité versée mensuellement à l'agent s'il n'est pas logé dans le cadre de ses fonctions.	Saisie numérique	Visible uniquement s'il existe une différence de rémunération mensuelle. Champ obligatoire.
Primes et indemnités soumises à	Autres primes et indemnités soumises à l'impôt.	Saisie numérique	En pratique, le gestionnaire saisie la valeur « 0 » car les éléments de traitement sont

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 45/90

Agorha MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Module Modification de classement		ATEXO
retenues (perçue l'année suivante)				indiqués dans la fiche financière adressée à l'organisme payeur. Champ obligatoire.
Autres rémunérations prises en compte (perçue l'année suivante)	Autres rémunérations qui permettent le calcul de la rémunération moyenne de l'agent.		Saisie numérique	En pratique, le gestionnaire saisie la valeur « 0 » car les éléments de traitement sont indiqués dans la fiche financière adressée à l'organisme payeur. Champ obligatoire.
Total rémunération (moyenne mensuelle) (prévisionnel sur l'année suivante)	Total moyen de la rémunération de l'agent.		Consultation	Sert à calculer la différence mensuelle avec la rémunération actuelle.
Différence mensuelle calculée	Est égale au total de la rémunération moyenne actuelle – le total rémunération moyenne future.		Consultation	
Calcul	Permet de moyenne r rémunérati saisie des	recalculer la nensuelle de on après champs.	Clique sur le bouton	



Modification de classement



6.4.3 Attribution d'un maintien d'indice

Il faut suivre le chemin suivant dans le menu à gauche de l'écran

- Demande
- Création
 - Déroulement de carrière
 - Modification du classement
 - Attribution d'un maintien d'indice

Nom de l'écran	Code Ecran
Attribution d'un Maintien d'indice	sp_cti01

Objectifs de l'écran

Saisie des éléments concernant l'attribution maintien d'indice.

Instruction - Attribution d'un maintien d'in	ndice	E Imprimer	🕜 Aide
Numéro demande : 5207847	Date d'effet : 06/09/20	11	
Agent : 144018 ALARY Clén	nent		
Agent Description Fiche de suivi Valida *Date de la demande : 06/09/2011	ation		
Classement			
Corps : 38 - attaché d'administration		Ancienneté 06/09/2011	
Grade : 12 - attaché d'administration		06/09/2011	
Echelon en cours			
Echelon : 1 Indice brut : 0379	Indice majoré : 349	06/09/2011	
Retour Enregistrer Annuler		🔞 Informat	ions Associée:
			sp_d

Notes introductives

Contexte :

La procédure est utilisée, lorsque le changement de corps d'un agent le conduit à être rémunéré selon un indice brut inférieur à celui qu'il détenait précédemment.

La procédure permet de créer un nouveau classement : l'agent conserve alors l'indice brut de son classement précédent. A l'exception de l'indice brut, le nouveau classement correspond au classement dans le nouveau corps (corps, grade, échelon).

Un agent garde ce bénéfice jusqu'à ce que l'échelon auquel il accède soit à un indice brut égal ou supérieur à l'indice maintenu.

L'accès à cet échelon met fin de manière automatique au processus de maintien d'indice, et l'avancement de l'agent tiendra uniquement compte de la grille indiciaire du grade en cours.

agorha	

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE

ET DE LA FORÊT

Module

Modification de classement



Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
	Ongle	et Description	
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Initialisée à la date du jour. Modifiable. Champ obligatoire.
	Bloc «	Classement »	
Corps	Corps d'accueil de l'agent.	Consultation	
Ancienneté	Ancienneté dans le corps.	Consultation	
Grade	Position de l'agent dans sa hiérarchie. Elément en lien direct avec le corps - en général on trouve des grades dans chaque corps.	Consultation	
Ancienneté	Ancienneté dans le grade.	Consultation	
	Bloc « Ec	chelon en cours »	
échelon	Echelon de l'agent.	Consultation	
Indice Brut	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.	Voir commentaire	Indice Brut maintenu . Si l'agent possède une double carrière, le champ est pré rempli et non modifiable. Si l'agent a une seule carrière, l'indice maintenu doit être saisi. L'indice saisi doit être supérieur à l'indice brut liée à l'échelon en cours de l'agent.
Indice Majoré	Sert au calcul de la rémunération après une correspondance réalisée à partir de l'indice Brut.	Consultation	Il s'agit de l'indice majoré maintenu



Notes complémentaires

1- Si l'agent appartient à un corps du ministère de l'agriculture, et s'il est nommé dans un autre corps, alors l'agent possède deux carrières dans AGORHA (active, inactive). Le gestionnaire doit rechercher l'indice brut dans le corps d'origine : c'est cet indice qui sera maintenu dans la carrière active.

2- Si l'agent appartient à une autre administration en tant que titulaire, et s'il est nommé dans un corps du ministère de l'agriculture, l'agent n'a qu'une seule carrière dans le SIRH (active) et sa carrière dans le corps d'origine est gérée hors AGORHA. L'indice brut est saisi manuellement par le Gestionnaire.

3- Le maintien d'indice peut être attribué lorsque l'agent accède à un nouveau corps. La variante correspondante est « Attribution d'un maintien d'indice - Changement de corps ».

4- Le maintien d'indice peut aussi être attribué **après l'accès au nouveau corps**, afin de répercuter l'avancement de l'agent dans sa carrière d'origine. La variante correspondante est alors « Maintien d'indice – Autres cas ». Néanmoins s'il s'agit du passage d'un corps d'une autre administration à un corps géré dans AGORHA, la variante de procédure sera : «autres cas».

5- La procédure « Maintien d'indice» peut être générée automatiquement par une autre procédure liée («Nomination de stagiaire», «Nomination»), lorsque l'indice brut détenu par l'agent est inférieur à l'indice brut du nouveau classement.

Lors de la saisie par le gestionnaire du nouveau classement, l'application l'alertera si tel est le cas par le message suivant : « Perte de rémunération possible, vous pourrez, à même date d'effet, opter pour une indemnité compensatrice ou pour un maintien d'indice ou un reclassement »

Le gestionnaire doit alors reprendre la demande en pré-instruction / suivi. Le gestionnaire traite cette nouvelle demande comme la procédure de nomination, selon le principe des demandes liées.

Les demandes liées doivent avoir la même date d'effet et suivre le même circuit de validation. Lors de leur traitement, elles doivent être traitées simultanément (c'est à dire qu'une procédure liée ne peut être en pré-instruction et l'autre à l'étape Validation CF).

6- Dans le cadre d'une prise en compte de l'avancement qui a eu lieu dans le corps d'origine, la procédure sera toujours créée par le gestionnaire.



Modification de classement



6.4.4 Modification indice contractuel

Il faut suivre le chemin suivant dans le menu à gauche de l'écran

Demande

٠

- Création
 - Déroulement de carrière
 - Modification du classement
 - Modification indice contractuel

Nom de l'écran	Code Ecran
modification de l'indice contractuel	sp_aib01

Objectifs de l'écran

La procédure de modification de l'indice contractuel a pour but d'augmenter l'indice brut des agents qui ont un statut d'agent non titulaire et possèdent un contrat à durée indéterminée.

Instruction - Augmentation indice brut	🕒 Imprimer	🕜 Aide
Numéro demande : 5207848 Date d'e	ffet:06/09/2011	
Agent : 81787 AGOSTINI Bruno		
Agent Description Fiche Suivi Validation		
*Date de la demande : 06/09/2011		
Classement en cours :		
Corps : 325 agent contractuel (génie rural)	Ancienn	eté : 01/01/2010
Grade : 5 agent contractuel A (génie rural) CDI	Ancienn	eté : 01/01/2010
Echelon :	Ancienn	ieté :
Indice brut : 0722	Indice majoré : 598	
Nouveau dassement :		
Groupe : 1 Chevron : 1 *Indice brut : 0807	Indice majoré : 662	
Retour Enregistrer Annuler		
	🕜 Info	rmations Associées
		sp_aib

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 50/90

agorha		Module		ATEXO
MINISTERE DE DE L'AGRO ET DE	L'AGRICULTURE, ALIMENTAIRE LA FORÊT	Modification de classement		SOGETI
Agent	Agent Agent pour lequ demande est eff		Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
		Ong	glet Description	
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.		Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire
		Bloc «No	ouveau classement»	
Groupe	Groupe de l'agent. Saisie numérique			
Chevron	Le chevron peri situer l'agent su indiciaire.	met de Ir la grille	Saisie numérique	Le champ « Chevron » n'est pas saisissable si le champ « Groupe » n'est pas renseigné.
Indice Brut	L'indice brut (IB par la valeur du renseigne sur le traitement brut d) multiplié point e de l'agent.	Saisie numérique	Calculé automatiquement par l'application si les champs groupes et Chevron ont été saisis. Sinon le champ peut être saisi manuellement. Champ obligatoire
Indice majoré	Sert au calcul d rémunération a correspondance à partir de l'indi	e la près une e réalisée ce Brut.	Consultation	Calculé automatiquement à partir de l'indice Brut.



Modification de classement



6.4.5 Modification date d'ancienneté

Il faut suivre le chemin suivant dans le menu à gauche de l'écran

- Demande
 - Création
 - Déroulement de carrière
 - Modification du classement
 - Modification date d'ancienneté

Nom de l'écran	Code Ecran
Modification date d'ancienneté dans l'échelon, dans le grade ou dans le corps suivant le choix.	sp_cti01



Saisir une nouvelle date d'ancienneté.



ET DE LA FORÊT

Module

Modification de classement



6.4.6 Changement de chevron

Il faut suivre le chemin suivant dans le menu à gauche de l'écran

- Demande
- Création
 - Déroulement de carrière
 - Modification du classement
 - Changement de chevron

Nom de l'écran	Code Ecran
Changement de chevron.	sp_cti04

Objectifs de l'écran

Cette procédure permet de traiter de manière individuelle le changement de chevron d'un agent, lorsque sa situation n'a pas été traitée par la procédure collective appropriée. La procédure conduit à la modification du classement en cours.

Notes introductives

Lorsqu'un agent titulaire est classé à un indice net supérieur à 650 (indice brut 1000), il est classé hors échelle. Il s'agit de groupes de rémunération dont l'indice brut est constitué d'une lettre (de A à G) et dont chaque groupe comporte des chevrons (A1, A2, A3, par exemple).

La procédure de changement de chevron permet de faire avancer d'un chevron à un chevron supérieur à l'intérieur d'un même groupe hors échelle pour les agents qui possèdent un classement hors échelle.



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE

ET DE LA FORÊT

Module Modification de classement



Instruction - Changement de chevron	🕒 Imprimer	🕜 Aide
Numéro demande : 5207849 Date d'effet : 06 Agent : 138687 SEGOL Alex Agent Description Fiche de suivi Validation	5/09/2011	
*Date de la demande : 06/09/2011		
Classement en cours		
Carrière : active		
Corps : 134 - ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	Ancienn	eté : 01/09/1986
Grade : 13 - ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêt	s Ancienn	eté : 09/04/2002
Echelon : 7	Ancienne	eté : 28/05/2009
Groupe : B Chevron : 2 Indice majoré : 1004		
Chevron en cours		
Durée : 01 a 11 m 05 j Entré le : 01/10/2009		
Nouveau chevron		
Groupe : B Chevron : 3 Indice brut : B003 Indice majoré : 105	58	
Retour Enregistrer Annuler	😮 Info	ormations Associées sp_cti0

ago	agorha		Module	ATEXO
MINISTERE DE DE L'AGRO ET DE	L'AGRICULTURE, ALIMENTAIRE LA FORÊT	Modification de classement		SOGETI
Champ	Explicati	on	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'iden la demande qui répertorié dans AGORHA. (num incrémenté automatiquemen SIRH).	tifiant de est éro nt par le	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	a	Consultation	Non modifiable.
Agent	Agent pour lequ demande est eff	el la ectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
		On	glet Description	
Date de la demande	Date à laquelle l demande écrite l'agent a été sou	a de imise.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	
		Bloc « C	lassement en cours »	>
Carrière	Statut de la carr l'agent concerné changement de	ière de e par le chevron.	Consultation	La carrière peut active ou inactive.
Corps	Corps d'appartenance de l'agent.		Consultation	
Ancienneté	ncienneté Ancienneté dans le corps.		Consultation	
Grade	Position de l'age sa hiérarchie. Elément en lien avec le corps - e général on trouv grades dans cha corps.	ent dans direct en re des aque	Consultation	
Ancienneté	Ancienneté dans grade.	s le	Consultation	
Echelon	L'échelon perme situer l'agent sur indiciaire.	et de ⁻ la grille	Consultation	
Ancienneté	Ancienneté dans l'échelon.	6	Consultation	
Indice Brut	L'indice brut (IB) par la valeur du renseigne sur le traitement brut c	multiplié point le l'agent.	Consultation	Visible uniquement si l'agent n'est pas classé hors échelle. Sinon ce sont les champs Groupe et Chevron qui apparaissent.
Groupe	Groupe de l'age	nt.	Consultation	Visible uniquement si l'agent est classé hors échelle

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE		Module Modification de classement		ATEXO
ET DE LA FORÊT				
Chevron	Le chevron permet de situer l'agent sur la grille indiciaire.		Consultation	Visible uniquement si l'agent est classé hors échelle
Indice majoré	Sert au calcul de la rémunération après une correspondance réalisée à partir de l'indice Brut.		Consultation	
		Bloc «	Chevron en cours »	
Durée	Le changement de chevron se fait en fonction de la durée passée dans le chevron en cours.		Consultation	
Entré le	Date d'entrée dans le Chevron en cours.		Consultation	
		Bloc «	Nouveau chevron »	
Groupe	Groupe de l'age	ent.	Consultation	
Chevron	Le nouveau che permet de situe position de l'age grille indiciaire.	evron r la future ent sur la	Consultation	
Indice Brut	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.		Consultation	Calculé automatiquement
Indice majoré	Sert au calcul d rémunération a correspondance à partir de l'indio	e la près une e réalisée ce Brut.	Consultation	Calculé automatiquement



Modification de classement



6.4.7 Avancement d'échelon individuel

Il faut suivre le chemin suivant dans le menu à gauche de l'écran

- Demande
 - Création
 - Déroulement de carrière
 - Modification du classement
 - Avancement d'échelon individuel

Nom de l'écran	Code Ecran
Avancement d'échelon individuel	sp_cti01

Objectifs de l'écran

Saisie des éléments concernant l'avancement échelon individuel.

agorha	Module	ATEXO					
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	Modification de classement	So So	OGETI				
Instruction - Avancement d'échelon individuel 🕒 Imprimer 💡 Aide							
Numéro demande : 54251	56 Date d'effet : 04/02/20	13					
Agent : 13216	2 DIJOUX Michaël						
Agent Description Fiche d *Date de la demande : 04/	Agent Description Fiche de suivi Validation *Date de la demande : 04/02/2013						
Classement							
Corps : 209 - secrétaire admin	istratif (accueil PNA)	Ancienneté 01/08/1994					
Grade : 11 - secrétaire adminis	tratif de classe exceptionnelle (accueil P	'NA) 26/09/2009					
Echelon en cours							
Echelon : 2 Indice brut : 0	453 Indice majoré : 397	01/09/2009					
Ancienneté : 03 a 05 m 03 j							
Nouvel échelon							
Echelon : 3 Guide		* 04/02/2013					
Indice brut : 0487 Indice majo	ré : 421						
*Accès : 002-av	vancement accé 💌						
Bonifications	Majorations						
Utilisables : ⁰ m	Utilisables : 00 a 00 m	00 j					
Utilisees : 0 m	Utilisees : 00 a 00	m 00 j					
D Retour Enregistrer	Annuler	? Informati	ons Associées				
			sp_cti01				

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 58/90

agorha

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE

ET DE LA FORÊT

Module

Modification de classement



Onglet Description						
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Initialisée à la date du jour. Modifiable. Champ obligatoire.			
	Bloc «	Classement »				
Corps	Corps d'accueil de l'agent.	Consultation				
Ancienneté	Ancienneté dans le corps.	Consultation				
Grade	Position de l'agent dans sa hiérarchie. Elément en lien direct avec le corps - en général on trouve des grades dans chaque corps.	Consultation				
Ancienneté	Ancienneté dans le grade.	Consultation				
	Bloc « Ec	helon en cours »				
échelon	Echelon de l'agent.	Consultation				
Indice Brut	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.	Voir commentaire	Indice Brut maintenu . Si l'agent possède une double carrière, le champ est pré rempli et non modifiable. Si l'agent a une seule carrière, l'indice maintenu doit être saisi. L'indice saisi doit être supérieur à l'indice brut liée à l'échelon en cours de l'agent.			
Indice Majoré	Sert au calcul de la rémunération après une correspondance réalisée à partir de l'indice Brut.	Consultation	Il s'agit de l'indice majoré maintenu.			
(Ancienneté)	Date d'ancienneté dans l'échelon de reclassement.	Consultation				
	Bloc « N Permet de saisir l'	ouvel échelon » échelon de reclass	sement.			
Echelon	Echelon de reclassement de l'agent.		 Si le reclassement se fait à la date d'accès au grade en cours, l'échelon est saisi. Si le reclassement se fait à une date d'effet différente de la date d'accès au grade en cours, l'échelon est calculé automatiquement. Champ obligatoire 			
Indice Brut	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.	Consultation	Calculé automatiquement.			
Indice	Sert au calcul de la	Consultation	Calculé automatiquement.			

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 59/90

Agorha MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Module Modification de classement		ATEXO	
majoré	rémunération après une correspondance réalisée à partir de l'indice Brut.				
Date ancienneté	Date d'ancienneté dans l'échelon de reclassement.		Saisie au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire	
Accès	Sélection du type d'accès.		Choisir dans la liste déroulante	Champ obligatoire	
Bloc « Bonifications ». Ne concerne que les corps qui bénéficient de ces bonifications.					
Utilisables	Bonifications ut (Nombre de mo	ilisables bis).	Consultation		
Utilisées	Bonifications utilisées.		Saisie numérique	Initialisées par défaut à la même valeur que les bonifications utilisables. La valeur peut être modifiée pour tenir compte de la durée minimum exigée. Ne peut être supérieure aux bonifications utilisables.	
	Ne concerne qu	Bloc «	Majorations »	ces maiorations	
Utilisables	Majorations utili	isables.	Consultation		
Utilisées	Majorations utili	sées.	Saisie au format AA Années, MM Mois, JJ Jours.	Initialisées par défaut à la même valeur que les majorations utilisables. La valeur peut être modifiée pour tenir compte de la durée minimum exigée. Ne peut être supérieure aux majorations utilisables.	



Modification de classement



6.4.8 Reclassement dans le grade en cours

Il faut suivre le chemin suivant dans le menu à gauche de l'écran

Demande

٠

- Création
 - Déroulement de carrière
 - Modification du classement
 - Reclassement dans le grade

Nom de l'écran	Code Ecran
Reclassement sur le grade en cours	sp_cti02

Objectifs de l'écran

Saisie des éléments pour le reclassement.

	o deman	nde : 520783	3	Da	te d'effet : 06	s/09/20	14		
	Ag	ent : 56760	AFONS	O Christe	lle				
t Des	cription	Fiche de	suivi	/alidation					
Date de la	demand	e : 06/0	9/2011						
	Grad	le : 2 chef d	e mission	de l'agrici	ulture et de l'	environ	nement (J	ASD)	
accoment									
urán s	en cours	,							
urees									
ate	Echelo	on	Durée an	с.	Durée	mini		Durée moy	y .
5/09/2011	1		03a00m01	j	02a06m	00j		02a06m00j	
6/09/2014	2				02a06m	00j		02a06m00j	
ate eff.	-								
ate eff.		Duce une.	max	bonn.	Tujon.	curr.	in deni.	Luu uen	
ate eff. récédent	1								
oate eff. récédent 6/09/2014	1 2	06/03/2014	1	0	00a00m00j	А	5207833	En attente pré-instru	en iction
eate eff. récédent 6/09/2014	1 2	06/03/2014	1	0	00a00m00j	A	5207833	En attente pré-instru	en ction
vate eff. récédent 6/09/2014 vel échelor	1 2	06/03/2014	1	0	00a00m00j	A	5207833	En attente pré-instru	en ction
vet eff. récédent 6/09/2014 vet échelor telon ; 2	1 2 Indice	06/03/2014	Indice m	0 ajoré : 66	00a00m00j 55 *Date and	A	5207833	En attente pré-instru	en ction
vete eff. récédent 6/09/2014 vel échelor relon ; 2 cès ; 001	1 2 Indice	06/03/2014	Indice m	0 ajoré : 66	00a00m00j 55 *Date and	A	5207833	En attente pré-instru 3/2014	en ction
vete eff. récédent 6/09/2014 vel échelor nélon : 2 cès : 001:	1 2 Indice	06/03/2014 e brut : 0811 eté	Indice m	0 ajoré : 66	00a00m00j 55 *Date and	A	5207833	En attente pré-instru	en ction
vete eff. récédent 6/09/2014 vel échelor nelon ; 2 cès : 001- nifications	1 2 Indice	06/03/2014 e brut : 0811 eté	Indice m	0 ajoré : 66 Majorati	00a00m00j 55 *Date and	A	5207833	En attente pré-instru 3/2014	en Inction
vete eff. récédent 6/09/2014 vel échelor nelon : 2 cès : 001- nifications sables : 0	1 2 Indice	06/03/2014 e brut : 0811 eté	Indice m	0 ajoré : 66 Majorati Utilisable	00a00m00j 55 *Date and ions es : 00 a	A ienneté 00 m	5207833	En attente pré-instru	en ction
vel échelor vel échelor nelon : 2 cès : 001- nifications sables : 0 sees : 0	1 2 Indice	06/03/2014	Indice m	0 ajoré : 66 Majorati Utilisable Utilisees	00a00m00j 55 *Date and ions es : 00 a : 00 a	A ienneté 00 m 00	5207833 : 06/03 00 j m 00	En attente pré-instru	en ction



Module

Modification de classement



Notes introductives

La procédure « Reclassement Grade En Cours » permet de modifier le classement dans le grade actuel d'un agent. A partir du premier reclassement saisi, elle permet d'enchaîner plusieurs avancements successifs.

Lorsque le reclassement est terminé, les classements qui existent et qui ont une date d'effet égale ou postérieure à la date d'effet du reclassement sont automatiquement annulés et remplacés par le ou les classements validés.

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire			
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.			
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.			
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.			
	Ongle	et Description				
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire			
Grade	Classement de l'agent dans le corps actuel.	Consultation				
NB : Si l'aç Gd.choi	Bloc durées NB : Si l'agent est enseignant, le mode de changement d'échelon est affiché (Durée Gd.choix , Durée choix, Durée ancienneté) à la place des durées minimales et movennes					
Date	Date d'entrée dans l'échelon.	Consultation				
Echelon	Echelon de l'agent.	Consultation				
Durée anc.	Ancienneté de l'agent dans le grade.	Consultation	Durée affichée si l'agent a changé d'échelon.			
Durée Min.	Durée minimale statutaire pour passer au grade supérieur.	Consultation				
Durée Moy.	Durée moyenne passée par l'agent dans les différents échelons.	Consultation				
	Bloc « Reclas	sement en cours	»:			
Affiche le classement en cours de saisie. Renseigné par défaut avec les données de l'échelon pré-affiché. Il sera modifié en fonction de l'échelon saisie lors de la validation de l'écran.						

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 62/90

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Module Modification de classement		ATEXO
Date eff.	Date d'effet du reclassement.		Consultation	
Echn.	Echelon.		Consultation	
Date anc.	Date d'ancienneté de l'agent.		Consultation	
Anc. max	Ancienneté statutaire maximale dans l'échelon.		Consultation	
Bonif.	Bonification en nombre de mois.		Consultation	
Major.	Majoration expr	imée.	Consultation	
Carr.	Carrière.		Consultation	
N° dem	Numéro des de Reclassements	mandes de en cours.	Consultation	
Etat dem.	Etat de la demande de « Reclassement en cours » correspondante.		Consultation	
	Perme	Bloc « N et de saisir l'	ouvel échelon » échelon de reclass	sement.
Echelon	Echelon de recl de l'agent.	assement	Voir commentaire	 Si le reclassement a lieu à la date d'accès au grade en cours, l'échelon est saisissable. Si le reclassement a lieu à une date d'effet différente de la date d'accès au grade en cours, l'échelon est calculé automatiquement lors de la saisie de la date d'ancienneté. Champ obligatoire
Indice Brut	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.		Consultation	Calculé automatiquement
Indice majoré	Sert au calcul de la rémunération après une correspondance réalisée à partir de l'indice Brut.		Consultation	Calculé automatiquement
Date ancienneté	Date d'ancienne l'échelon de rec	eté dans classement.	Saisie au format JJ/MM/AAAA	- Si le reclassement a lieu à une date d'effet différente de la date d'accès au grade en cours, l'échelon est calculé automatiquement lors de la saisie de la date d'ancienneté. Champ obligatoire
Accès	Sélection du typ	pe d'accès.		Champ obligatoire



Module

Modification de classement



Bloc « Bonifications ». Ne concerne que les corps qui bénéficient de ces bonifications.							
Utilisables	Bonifications utilisables (Nombre de mois).	Consultation					
Utilisées	Bonification utilisées.	Saisie numérique	Initialisées à la même valeur que les bonifications utilisables. La valeur peut être modifiée pour tenir compte de la durée minimum exigée. Ne peut être supérieure aux bonifications utilisables.				
	Bloc « Majorations » Ne concerne que les corps qui bénéficient de ces Majorations						
Utilisables	Majorations utilisables.	Consultation					
Utilisées	Majorations utilisées.	Saisie au format X Années, Y Mois, Z Jours.	Initialisée à la même valeur que les majorations utilisables. La valeur peut être modifiée pour tenir compte de la durée minimum exigée. Ne peut être supérieure aux majorations utilisables.				

Notes complémentaires

Déroulement de la procédure :

La procédure peut être utilisée dans plusieurs cas:

- Le reclassement est fait à partir de la date d'accès au grade de l'agent,
- Le reclassement est fait à une date différente de la date d'accès au grade de l'agent.

La procédure peut également être utilisée:

- Pour créer un seul classement,
- Pour créer plusieurs classements successifs.

Les modalités d'utilisation de la procédure sont distinctes :

Selon la date saisie :

 Si le reclassement est effectué à la date d'accès au grade en cours, l'échelon est saisissable.

Exemple : 01.01.2011, Echelon en cours : 1, Echelon saisi : 4.

 Si le reclassement est effectué à une date d'effet supérieure à la date d'accès au grade en cours, l'échelon est calculé et protégé selon la formule suivante : échelon à la date d'effet + 1 échelon.

Exemple : Situation actuelle : Date d'accès au grade 01.01.2011, 3ème échelon => Reclassement à une date d'effet au 01.06.11 (supérieure à la date d'accès) : 4ème échelon.

• La durée de passage de l'échelon en cours à la date d'effet à l'échelon créé par la demande doit être :

égale ou supérieure à la durée de passage minimale statutairement prévue,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT





- égale ou inférieure à la durée de passage maximale prévue.
- Selon le classement créé, la procédure permet de créer un ou plusieurs classements :
 - Si un seul classement est créé, la procédure suit le circuit pré-instruction, instruction, Visa CF.
 - Si plusieurs classements sont créés, ceux-ci sont créés successivement en préinstruction, dans l'ordre croissant des échelons.

Exemple : échelon 4 au 01.01.2011, échelon 5 au 01.06.2012, échelon 6 au 01.01.2014.

Chaque demande de reclassement créée va être liée à la demande précédente en pré-instruction. Les classements successifs sont affichés dans le bloc « Durée » de la dernière demande traitée.

Instruction :

- 1er cas : si une seule modification de classement est générée, toutes les informations saisies en pré-instruction sont protégées et non modifiables. L'arrêté est édité lors de la validation de l'instruction.
- 2ème cas : si plusieurs modifications de classement ont été générées, les demandes pré-instruites sont liées et figurent en une seule demande dans la liste des demandes à traiter. Le numéro de demande est celui du dernier classement crée. La demande récapitule l'ensemble des demandes de reclassement.

Edition de l'arrêté :

Du fait de sa composition particulière, l'arrêté est uniquement individuel, et ne peut être collectif.

L'édition de l'arrêté est spécifique. La validation de la phase «instruction» génère l'édition de l'arrêté. Cette édition comprend deux pages :

1ère page = visas + un article unique

Exemple: « M. Michel Martin , professeur de l'enseignement agricole bénéficie d'un reclassement selon les conditions précisées dans le tableau joint ».

2ème page= tableau des reclassements, avec date d'effet, échelon, indice brut, indice nouveau majoré, date d'ancienneté, ainsi que l'indication de la carrière (active ou inactive).

Ce tableau de reclassement est édité en premier, en fin d'instruction de la demande. L'utilisateur peut ainsi vérifier que les données du reclassement sont correctes. Si c'est le cas, il clique sur « imprimer », et obtient l'édition de la 1ère page de l'arrêté: sinon, il clique sur «annuler» et refuse ensuite la demande.

Edition de la notification administrative : Elle comporte deux pages :

- Une notification avec la situation en cours,
- une reprise de la seconde page de l'arrêté.



N'oubliez pas de valider les éditions, afin de pouvoir les rééditer ultérieurement si besoin, à partir du module Consultation.



DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Module

Modification de classement



6.5 Description des écrans pour les procédures de Prise en charge et Détachement

6.5.1 Prise en charge

Nom de l'écran	Code Ecran
Eléments de prise en charge.	sp_pic01

> Objectifs de l'écran

Saisie des éléments concernant le nouveau classement de l'agent lié à la prise en charge.

Notes introductives

Dans le cadre d'une procédure de prise en charge (PICa), AGORHA crée automatiquement une procédure de détachement (DETa) lors de la création de la procédure de prise en charge.

Les deux procédures sont liées et doivent être instruites étapes par étapes au même rythme. Ainsi la demande de prise en charge ne pourra être validée en signature si l'instruction de la demande de détachement n'a pas été validée.

L'application se charge automatiquement d'effectuer ce contrôle et alerte l'utilisateur si besoin.

Pour plus d'informations veuillez cliquer ici.

Cet écran est diffèrent selon vos habilitations. Deux étapes se suivent : • Etape 1 : Le gestionnaire du corps d'origine

Etape 2 : Le gestionnaire du corps d'accueil

Etape 1 • Gestion	naire du corps d'origine	Cliquer ici pour accéder aux explications correspondantes.
Etape 2 • Gestion	naire du corps d'accueil	Cliquer ici pour accéder aux explications correspondantes.



6.5.1.1 Création de la demande par le Gestionnaire du corps d'origine

Dans ce cas, le Gestionnaire du corps d'origine ne doit saisir que le code du corps d'accueil. La demande est alors créée sans situation.

Le classement sera précisé par le Gestionnaire du Corps d'accueil lors de la phase suivante.

Création - Prise en charge	rimer የ Aide
Etapes: Agent - Description - Situation	
Agent : 92809 - VIDAL Pierre	
*Date de la demande : 08/02/2013 📄 Date d'effet : 08/02/2013	
Corps d'origine	
Durée Service Effectif ans mois jours	
Echelon 5 Indice brut 0336 Indice majoré 318 ; ; ;	
Corps d'accueil	
*Corps : Guide	
🜔 Valider Corps	
🕒 Quitter 🔇 Etape précédente 🕞 <u>Informations associées</u>	
	sp_pic01

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.	Consultation	Non modifiable.
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.
Onglet Description			
Bloc « Corps d'origine »			

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Module on de classement	ATEXO	
Durée service effectif	Durée de serv effectifs.	ices	Consultation	 Non modifiable. Affiché au format : XX an, YY mois, ZZ jours Les services pris en compte sont: Les services effectués au ministère de l'agriculture en tant qu'agent titulaire (titulaire ou stagiaire) Les services effectués dans l'administration hors ministère de l'agriculture en tant qu'agent titulaire La période de mobilité administrateur civil La durée du service actif légal La durée des autres services nationaux, services effectués auprès de la Fonction Publique hospitalière ou territoriale
Echelon	L'échelon est direct avec le chaque grade corps il y a un indiciaire com d'échelons.	en lien grade - pour de chaque e grille posée	Saisie numérique à l'aide du guide de choix de l'échelon.	La saisie de l'échelon permet de déterminer: - l'indice brut et l'indice majoré, - l'échelle (pour certains corps). Non modifiable.
Indice Brut	L'indice brut (l par la valeur c renseigne sur traitement bru	B) multiplié lu point le t de l'agent.	Consultation	Non modifiable. Déterminé automatiquement à partir de l'échelon. Si l'indice Brut est inférieur à l'indice Brut du classement en cours, une perte de rémunération est possible : le gestionnaire pourra, à la même date d'effet, créer une demande d'indemnité compensatrice, soit opter pour un maintien d'indice ou pour un reclassement.
Indice majoré	Sert au calcul rémunération correspondan à partir de l'ind	de la après une ce réalisée dice Brut.	Consultation	Non modifiable. Déterminé automatiquement à partir de l'échelon.
		Bloc « C	orps d'accueil »	
Corps	Corps d'accue l'agent.	il de	Consultation	Saisi lors de la création par le Gestionnaire du Corps d'origine. Champ obligatoire.

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 68/90

Ago MINISTERE DE L DE L'AGROA ET DE L	A FORÊT	Module Modification de classement		ATEXO
Valider le corps	Contrôle le co corps. Permet automatiquem informations	de du t de saisir nent les	Clic sur le bouton	
[EN]Etape suivante	Permet de par l'onglet suivar	sser à nt	Clic sur le bouton	S'affiche lorsque les informations sur le corps ont été renseignées

Onglet Situation – Exemple de saisie (voir description des champs à l'étape 2)

Création - Prise en charge			🕒 Imprimer 💡 Aide
Etapes : Agent - Des	cription - Situation		
Agent : 1	56128 - ABOUDARHAM Jean-Baptiste		
*Date de la demande : _	20/02/2013		
Corps d'origine			
Durée Service Effectif ans	mois jours		
Echelon : 2 Indice brut : 0:	298 Indice majoré : 309		
Corps d'accueil			
Corps : 673	expert de haut niveau		Ancienneté * 20/12/2012 📄
Grade : O	expert de haut niveau		* 20/02/2013
Echelon : 1 Guide	Indice brut : 0901 Guide	Indice majoré : 734	20/02/2013
Avis supéri	_{eur :} O Favorable O Défavorable	*Date avis:	
Modifier Corps			
Quitter Enregistrer	Informations associées		
			sp_pic01





Modification de classement

6.5.1.2 Instruction de la demande par le Gestionnaire du corps d'accueil

La demande créée par le Gestionnaire du Corps d'origine est récupérée à la phase suivante par le Gestionnaire du Corps d'accueil. Celui-ci doit saisir le futur classement de l'agent concerné par la demande.

Instruction - Prise en charge	🕒 Imprimer 💡 Aide
Numéro demande : 5420505	
Agent : 92809 VIDAL Pierre	
Date de la demande : 21/08/2012 Date d'effet : 01/09/2012	
Agent Description Affectation Fonctions Activités Fiche Suivi Validation	
Corps d'origine	
Durée Service Effectif ans mois jours	
Echelon 5 Indice brut 0336 Indice majoré 318 ; ; ;	
Corps d'accueil	
Corps : 253 adjoint technique de laboratoire de l'enseignement	Ancienneté * 01/09/2012 💼
Grade : 14 adjoint technique de laboratoire de 2ème classe	01/09/2012
Echelon 5 Guide Indice brut : 0310 Guide Indice majoré : 312	01/02/2012
Avis supérieur : 💿 Favorable 🔘 Défavorable *Date avis: 12/04/2012	
Avis de la C.A.P. : • Favorable O Défavorable *Date avis: 24/05/2012	
Retour Enregistrer Annuler	sp_pic01
	Informations Associées

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.	Consultation	Non modifiable.
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.

agorha

Module

Modification de classement



Onglet Description				
	Bloc « C	orps d'origine »		
Durée service effectif	Durée de services effectifs.	Consultation	 Affiché au format : XX an, YY mois, ZZ jours Les services pris en compte sont: Les services effectués au ministère de l'agriculture en tant qu'agent titulaire (titulaire ou stagiaire) Les services effectués dans l'administration hors ministère de l'agriculture en tant qu'agent titulaire La période de mobilité administrateur civil La durée du service actif légal La durée des autres services nationaux, services effectués auprès de la Fonction Publique hospitalière ou territoriale. 	
Echelon	L'échelon est en lien direct avec le grade - pour chaque grade de chaque corps il y a une grille indiciaire composée d'échelons.	Saisie numérique à l'aide du guide de choix de l'échelon.	La saisie de l'échelon permet de déterminer: - l'indice brut et l'indice majoré, - l'échelle (pour certains corps). Champ obligatoire.	
Indice Brut	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.	Consultation	Déterminé automatiquement à partir de l'échelon. Si l'indice Brut est inférieur à l'indice Brut du classement en cours, une perte de rémunération est possible : le gestionnaire pourra, à la même date d'effet, créer une demande d'indemnité compensatrice, soit opter pour un maintien d'indice ou pour un reclassement.	
Indice majoré	Sert au calcul de la rémunération après une correspondance réalisée à partir de l'indice Brut.	Consultation	Déterminé automatiquement à partir de l'échelon et de l'indice brut.	
Bloc « Corps d'accueil »				



Module

Modification de classement



Corps	Corps d'accueil de l'agent.	Consultation	Saisi lors de la création par le Gestionnaire du Corps d'origine. Champ obligatoire.	
Ancienneté Corps	Ancienneté dans le corps.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	La date est initialisée à une date égale à la date d'effet. Cette date peut être modifiée. Ces dates doivent être inférieures ou égales à la date d'effet. Champ obligatoire.	
Grade	Position de l'agent dans sa hiérarchie. Elément en lien direct avec le corps - en général on trouve des grades dans chaque corps.	Consultation		
Ancienneté Grade	Ancienneté dans le grade.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	La date est initialisée à une date égale à la date d'effet. Cette date peut être modifiée. Ces dates doivent être inférieures ou égales à la date d'effet. Champ obligatoire.	
échelon	L'échelon est en lien direct avec le grade - pour chaque grade de chaque corps il y a une grille indiciaire composée d'échelons.	Saisie numérique à l'aide du guide de choix de l'échelon.	La saisie de l'échelon permet de déterminer: - l'indice brut et l'indice majoré - l'échelle (pour certains corps). Champ obligatoire.	
Indice Brut	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.	Consultation	Déterminé automatiquement à partir de l'échelon. Si l'indice Brut est inférieur à l'indice Brut du classement en cours, une perte de rémunération est possible : le gestionnaire pourra, à la même date d'effet, créer une demande d'indemnité compensatrice, soit opter pour un maintien d'indice ou pour un reclassement.	
Indice majoré	Sert au calcul de la rémunération après une correspondance réalisée à partir de l'indice Brut.	Consultation	Déterminé automatiquement à partir de l'échelon.	
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Modificati		Module ion de classement	ATEXO	
---	--	-----------------------------	--	---
Ancienneté échelon	Ancienneté dans l'échelon.		Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	La date est initialisée à une date égale à la date d'effet. Cette date peut être modifiée. Ces dates doivent être inférieures ou égales à la date d'effet. Champ obligatoire.
Avis supérieur	Avis du supérieur.		Bouton radio : Favorable, Défavorable.	Initialisé sur « Favorable ».
Date avis	Date de l'avis rendu par le supérieur.		Saisie de la date	
Avis C.A.P.	Avis de la Commission Administrative Paritaire.		Bouton radio : Favorable, Défavorable.	Initialisé sur « Favorable ».
Date avis	Date de l'avis rendu par la commission		Saisie de la date	



ET DE LA FORÊT

Module

Modification de classement



6.5.2 Prise en charge et nomination à un emploi supérieur

Nom de l'écran	Code Ecran
Eléments de nomination	sp_nes02

Objectifs de l'écran

Saisie des éléments de nomination ou de prise en charge sur un emploi supérieur

Attention

La saisie des éléments de la demande se réalise en deux étapes :

- Etape 1 : le gestionnaire saisit le corps d'accueil puis valide le corps.

- Etape 2 : le gestionnaire peut modifier les éléments concernant l'échelon et les anciennetés de l'agent.

Création - Nomination emploi supérieur agent ministère
Etapes : Agent - Description - Choix affectation - Affectation - Gestion des attributs du poste
Agent : 53692 - LEBRECH Corinne
*Date de la demande : 05/02/2013 📄 Date d'effet : 05/02/2013
Position : activité plein temps
Corps d'accueil
Ancienneté *Corps : Guide
*Grade : Guide
Echelon : Guide Indice Brut : Guide Indice majoré :
Statut :
Valider 1e corps
Quitter S Etape précédente Informations associées
sp_nes02

La saisie de la demande se fait en deux étapes. Ci-dessus la 1ère étape de saisie du corps de l'agent

Agorha MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	Module Modification de classement	ATEXO
Création - Nomination emploi se	upérieur agent ministère	🕒 Imprimer 😮 Aide
Etapes : Agent - Description Agent : 53692 - *Date de la demande : 05/0 Position : activité p	Thoix affectation - Affectation - C LEBRECH Corinne D2/2013 Date d'effet : 05/0 Dolein temps	Jestion des attributs du poste 02/2013
Corps d'accueil		
*Corps : 52	Guide chef de mission de l'agriculture et d l'environnement	Ancienneté * 05/02/2013
*Grade : 2	Guide chef de mission de l'agriculture et d l'environnement	te 05/02/2013
Echelon : 1 Guide India	ce Brut : 0759 Guide Indice majoré : 6	26 05/02/2013 📄
Statut : TITF	titulaire	
Valider le corps		
🟮 Quitter 🖪 Etape précédente	e 🜔 Etape suivante	Informations associées sp_nes02

La saisie de la demande se fait en deux étapes. Ci-dessus la 2ème étape de modification éventuelle de l'échelon et de l'ancienneté de l'agent.

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.
Position	Position traitée par la demande.	Consultation	
	Bloc «	Corps d'accueil »	
Corps	Corps d'accueil de l'agent.	Saisie numérique à l'aide du guide de recherche du Corps de l'agent.	Un Gestionnaire de corps ne peut accéder qu'au corps défini par son périmètre d'habilitation de gestion. Si le corps saisi n'a qu'un seul grade associé, alors les données du grade sont affichées et protégées. Une fois le corps validé, il ne peut plus être modifié. Champ obligatoire.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT			Module	ATEXO
		Modification de classement		SOGETI
Ancienneté	Ancienneté dar corps.	is le	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.
Grade	Classement de au corps.	l'agent lié	Consultation	Champ obligatoire.
Ancienneté	Ancienneté dar	is le grade	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.
Echelon	L'échelon est en lien direct avec le grade - pour chaque grade de chaque corps il y a une grille indiciaire composée d'échelons.		Saisie numérique à l'aide du guide de choix de l'échelon.	La saisie de l'échelon permet de déterminer: - l'indice brut et l'indice majoré, - l'échelle (pour certains corps). Champ obligatoire.
Indice Brut	L'indice brut (IB) multiplié par la valeur du point renseigne sur le traitement brut de l'agent.		Consultation	Déterminé automatiquement à partir de l'échelon.
Indice majoré	Sert au calcul de la rémunération après une correspondance réalisée à partir de l'indice Brut.		Consultation	Déterminé automatiquement à partir de l'échelon.
Ancienneté	Ancienneté dans l'échelon.		Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.
Statut	Statut de l'agent par rapport à son corps.		Consultation	
Valider le corps	Contrôle le cod corps. Permet o automatiqueme informations	e du de saisir ent les	Clic sur le bouton	
[EN]Etape suivante	Permet de passer à l'onglet suivant (choix affectation).		Clic sur le bouton	S'affiche lorsque les informations sur le corps ont été renseignées



Module

Modification de classement



6.5.3 Détachement interne

Nom de l'écran	Code Ecran
Eléments du détachement interne	sp_det01

Objectifs de l'écran

Saisie des éléments de durée du détachement.

Instruction - Détachement Interne	🕒 Imprimer 💡 Aide
Numéro demande : 5208251	
Agent : 25586 BODA	Etienne
*Date de la demande : 09/12/2011	Date d'effet : 01/11/2011
Agent Description Fiche suivi Validation	
Position : détachement interne	
*Date fin prévue: 31/10/2016 📄 🜔 Ca	lcul
*Durée prévue : 05 a 00 m 00 j	
Corps d'accueil : directeur régional de l'aliment	tation, de l'agriculture et de la forêt
indice Brut Rénumératio	n mensuelle
Corps d'origine : B003 4898.85	
Corps d'accueil : B01B 4898.85	
2	sp_det01
Retour (Enregistrer) Annuler	
	Informations Associées

Notes introductives

La procédure de détachement peut être liée à une procédure de prise en charge ou de prise en charge / nomination à un emploi supérieur.

Dans ce cas, elle a été créée automatiquement lors de la création de la procédure initiale.

L'instruction de la procédure de détachement doit suivre le rythme de l'instruction de la procédure initiale.

Pour plus d'informations veuillez vous cliquer ici.

Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 77/90

Agorha MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Module Modification de classement		ATEXO
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.		Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
Date de la demande	Date à laquelle la demande écrite de l'agent a été soumise.		Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire.
Date d'effet	Date d'effet o demande.	le la	Consultation	Non modifiable.
		Bloc «	Corps d'origine »	
Position	Position traited demande.	ée par la	Consultation	
Date fin prévue	Date de fin du détachement interne.		Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA	Champ obligatoire. Peut être calculée automatiquement à partir de la durée période si elle a été saisie.
Durée prévue	Durée du détachement interne.		Durée au format XX Année, YY Mois et ZZ jours.	Champ obligatoire. La durée est égale à la différence entre la date de début et la date de fin prévue. Elle est calculée en cliquant sur le bouton « Calcul ».
Corps d'accueil	Corps d'accueil de l'agent lors de son détachement.		Consultation	
Indice brut dans le corps d'origine	Indice brut dans le corps d'origine.		Consultation	
Rémunération dans le corps d'origine	Salaire mensuel dans le corps d'origine.		Consultation	
Indice brut dans le corps d'accueil	Indice brut dans le corps d'accueil.		Consultation	Des mesures compensatoires peuvent être prises si inférieur au corps d'origine.
Rémunération dans le corps d'accueil	Salaire mens le corps d'ac	suel dans cueil .	Consultation	Des mesures compensatoires peuvent être prises si inférieur au corps d'origine.



Module

Modification de classement



6.6 Onglet Affectation

Nom de l'écran	Code Ecran
Affectation	sp_aff01



Objectifs de l'écran

Saisie des éléments concernant l'affectation de l'agent.

Instruction - Nomination suite Prise en Charge et Détachement Interne Aide
Numéro demande : 5425219
Agent : 140383 LAFAY Véronique
Date de la demande : 05/02/2013 Date d'effet : 05/02/2013
Agent Description Affectation Fonctions Activités Fiche Suivi Validation
*Numéro de poste : Guide *Secteur budg. :
Aff. Administrative :
Hors d'Europe : 📃
Imputation budgetaire : ASP* ** **
*Aff. Opérationnelle : Guide
*Nature de l'affectation : 🔄 Non renseigné - 💉
*Résidence admin. : Guide
Remboursement frais chgt résidence : 🔲
*Motif de mobilité : CONV-Convenances personnelle 💌
Dernières Affectations Saisie affectations non liées à un poste ouvert Gestion de Poste
sp_aff01
▶ Retour
P Informations Associées

Dans le cadre d'une procédure de nomination, la saisie d'une nouvelle affectation est facultative. Si votre passage sur l'onglet ne se justifiait pas, vous pouvez le quitter en cliquant sur « Annuler » puis sur un autre onglet.

Champs	Explications	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.

Agorha MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Module			ATEXO
		Modificat	Modification de classement		SOGETI
Agent	Agent pou demande effectuée	ur lequel la est	Consultation	Noi L'ag nur	n modifiable. Igent est défini par un méro, un nom, un prénom.
Date de la demande	Date à lac demande l'agent a e soumise.	quelle la écrite de été	Consultation	Noi	on modifiable.
Date d'effet	Date d'eff demande	et de la	Consultation	Noi	n modifiable.
		Ong	let Affectation		
Numéro de poste	Numéro c d'affectati l'agent.	lu Poste on de	Saisie numérique avec l'aide du Guide.	Acc l'aff ouv App sais Cha affe ouv Cet en de vali	cessible uniquement si fectation est liée à un poste vert. puyez-vous sur le guide pour isir le numéro de poste. namp obligatoire lors d'une ectation liée à un poste vert. ette information ne sera prise compte que si la candidature l'agent sur le poste a été lidée dans le module mobilité
Secteur Budg. Secteur budgétaire de la structure.		Consultation ou saisie dans liste déroulante suivant le cas	Act affe ouv opé « m équ Le sec l'ag sec EN Cha	tif uniquement pour les ectations liées à un poste vert et si la structure érationnelle est une structure nixte » (Agriculture / uipement) en DDT ou DDTM créateur du poste choisit le cteur budgétaire selon que gent recruté sera sur le cteur budgétaire AGRI ou IVDE. amp obligatoire.	
Aff. Administrative	Code du s administra lequel le p l'agent es	service atif dans poste de t affecté.		Ca par II po DD affe une sor Si I un I'aff cliq trou Da	alculée automatiquement à rtir du numéro de poste. Deut par exemple s'agir de la DT et ce, même si l'agent est ecté opérationnellement dans e structure différente si elles nt liées hiérarchiquement. l'affectation n'est pas liée à poste, veuillez saisir fectation administrative ou quer sur guide pour la uver.
Hors d'Europe	Mobilité I Europe.	nors	Cocher si oui		· •

agorha		Module			ATEXO		
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Modificat	tion de classemen	t	S OGETI		
Emploi gagé	Indicateur d'engagement budgétaire de l'affectation opérationnelle.		A cocher	A l'é réi pro	cocher lorsque tablissement d'accueil munère sur son budget opre l'agent. e champ apparaît selon la océdure utilisée.		
Imputation budgétaire	Code qui définit sur quel budget est imputé l'affectation.			Cr L'i aff sa ell l'a co Si un l'in cli trc	namp obligatoire. mputation budgétaire est fichée automatiquement en isissant le numéro du poste ; e se calcule à partir de ffectation opérationnelle et du rps de l'agent. l'affectation n'est pas liée à a poste, veuillez saisir nputation budgétaire ou quer sur guide pour la pouver.		
Aff. opérationnelle	Code de l opération laquelle l'a effectue s service .	'entité nelle dans agent son	Saisie numérique avec l'aide du Guide.	Cr Ca po l'in Si un l'a cli tro	namp obligatoire. alculée à partir du numéro de oste. Elle détermine nputation budgétaire l'affectation n'est pas liée à o poste, veuillez saisir ffectation opérationnelle ou quer sur guide pour la pouver.		
Nature de l'affectation	pour l'affe opération	ectation nelle.	Sélection dans la liste déroulante.	Cł	namp obligatoire.		
Résidence Admin.	Code de l résidence administra l'affectatio	a ative liée à on.	Saisie numérique avec l'aide du Guide.	Champ obligatoire.			
Remboursement frais chgt résidence	L'agent se rembours frais de cl de réside	era é de ses nangement nce.	A cocher si oui.	Pe niv tex dre fra rés	ermet de faire apparaître au veau de l'édition de l'arrêté, le kte explicitant que l'agent a oit au remboursement des lis de changement de sidence.		
Motif de mobilité	Justification mobilité d	on de la e l'agent.	Choisir une valeur dans le référentiel des motifs de mobilité.	Cł da	namp obligatoire . Ins le cas d'une mobilité.		
	_	Acti	ons possibles				
Saisie affectation non liée à un poste ouvert	Bascule s affectation un poste recruteme	sur n non liée à ouvert au ent.	clic sur le lien.	Pa no ch dis	asse en mode « Affectation on liée à un poste ouvert ». Le amp numéro de poste sparaît.		
Saisie affectation liée à un poste	Bascule s affectation	sur n liée à un	clic sur le lien.	Pa lié	asse en mode « Affectation e à un poste ouvert ». Le		

Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 81/90

Agorha MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Module Modification de classement			ATEXO		
				t		SOGETI	
ouvert poste ouvert au recrutement.			cha api	amp numé paraît.	ero de poste		
Dernières affectations							
Gestion de poste							



Module Modification de classement



6.7 Onglet Fonctions

Nom de l'écran	Code Ecran
Fonctions	sp_fct01

,	*	Objectifs de l'écran
	Saisie	des éléments concernant les fonctions.

La saisie de la fonction de l'agent est facultative.



Documentation utilisateur AGORHA – Module modification de classement 83/90



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Module

Modification de classement



Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
Date de la demande	Date à laquelle la demande a été soumise.	Consultation	Non modifiable.
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.
	Ongle	t Fonctions	
	Bloc « F	onction GRH »	
Actuelle :	Fonction actuelle de l'agent.	Consultation	Non modifiable.
Date d'effet	Date d'effet de la fonction actuelle.	Consultation	Non modifiable.
Nouvelle	Fonction de l'agent.	Saisie alphanumérique avec aide du guide.	Champ obligatoire.
Date d'effet	Date d'effet de la nouvelle fonction.	Consultation	Non modifiable.
	Bloc « Liste	e des fonctions »	
Date de début	Date début de la fonction.	Consultation	
Date de fin	Date fin de la fonction.	Consultation	
Fonction	Fonction de l'agent Alphanumérique + libellé.	Consultation	
Modifier _	Permet de modifier les informations concernant une fonction enregistrée.	Clic sur le bouton	Ouvre les champs de saisies pour la fonction à modifier. Ceux-ci sont pré renseignés avec les valeurs enregistrées. Les champs date début, date fin, fonction sont modifiables.

Agorha MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT		Module Modification de classement		ATEXO
Supprimer une fonction Supprimer	Permet de supprimer une activité enregistrée.		Clic sur le bouton	
Type de fonction	Permet de choisit le type de fonction.		Choisir dans le menu déroulant	Champ obligatoire.
		Bloc « ajout	er une Fonction »	
E Ajouter	Permet d'ajouter une Fonction en vue de son enregistrement dans le tableau récapitulatif.		Clic sur le bouton	Permet l'affichage des champs de description d'une fonction.
<u>Confirmer</u> <u>la saisie</u>	Permet de confirmer et d'enregistrer la saisie des informations sur la fonction.		Clic sur le bouton	Les champs obligatoires doivent avoir été remplis pour confirmer la saisie.
<u>Annuler la saisie</u>	Permet d'annuler et de ne pas enregistrer la saisie des informations sur la fonction.		Clic sur le bouton	



Module Modification de classement



6.8 Onglet Activités

Nom de l'écran	Code Ecran
Activités	sp_act10

*	Objectifs de l'écran	
Saisie	des éléments concernant les activités de l'agent.	

La saisie des activités de l'agent est facultative.

agoi INISTERE DE L' DE L'AGROAL ET DE LA	AGRICULTURE, IMENTAIRE FORÊT	Module Modification de classement		ent	AT	EXO Sogeti
Instruction -	Nomination sui	te Prise en Charge	e et Détachen	nent Int	erne 💾 I	mprimer 💡 Aide
Numéro d	emande : 542521	9			_	_
	Agent : 140383	LAFAY Véronique				
Date de la d	emande : 05/02/2 ription Affecta	013 Dati	e d'effet : 05/0: Activités	2/2013 Siche Suiv	vi Validat	ion
Agene Dese	And And Color	ion reneating	Houvicos		Validad	
Liste des ac	tivités pour la ()RH				
Date de début	Date de fin	Domaine	e -	Taux	Action	I.
05/02/2013	28/02/2013	1000	:	100	1	🔀 Supprimer
Liste à 1 él	ément(s) prése	nté(s) par 6.				[1]
Туре	d'activité : ACGRI	l - Activité nour la Gi	RH 🕞 Aiout	haw		
Date	e de début : 05/02	/2013 [Date de fin : 2	8/02/201	.3 🔳	
	*Domaine : 100		Guide Admir	nistration	générale	
	*Nature : 021		Guide ADMI	NISTRAT	EUR	
	*Taux : 50					
R Confirme	r la saisie 🔥 🛆	nnuler la saisie				
Liste des ac	tivités de rému	nération				
Date de dé	but Dat	e de fin	Activité		Action	
05/02/2013	28/	D2/2013	Particip, tran connaissance	ismission es		🔀 Supprimer
Liste à 1 él	ément(s) prése	nté(s) par 6.				[1]
🖪 Ajouter						
Cu	do dábut y 05/02		ate de fin : 🗔			
Date	Date de debut : 05/02/2013 Date de IIII : 24/02/2013					
	Activité : 20040	6001	Guide Encadi	rement d	octoral et de	recherche
Confirmer	la saisie 🔜 🔥 At	muler la saisie				
Enregistrer	Annuler					
						sp_act:
🜔 Retour						
					😗 Info	rmations Associées



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Module Modification de classement



Champ	Explication	Action attendue	Commentaire
Numéro demande	Il s'agit de l'identifiant de la demande qui est répertorié dans AGORHA. (numéro incrémenté automatiquement par le SIRH).	Consultation	Ce numéro sert à la recherche de la demande. Non modifiable.
Agent	Agent pour lequel la demande est effectuée.	Consultation	Non modifiable. L'agent est défini par un numéro, un nom, un prénom.
Date de la demande	Date à laquelle la demande a été soumise.	Consultation	Non modifiable.
Date d'effet	Date d'effet de la demande.	Consultation	Non modifiable.
	Ongle	et Activités	
	Bloc « Liste des a	activités pour la C	SRH »
Date de début	Date de début de l'activité.	Consultation	Non modifiable.
Date de fin	Date de fin de l'activité.	Consultation	Non modifiable.
Domaine	Domaine d'activité.	Consultation	Non modifiable.
Taux	Taux d'activité.	Consultation	Non modifiable.
Action	Bouton des actions décrit ci dessous.		
J	Permet de modifier les informations concernant une activité enregistrée.	Clic sur le bouton	Ouvre les champs de saisies pour l'activité à modifier. Ceux-ci sont pré renseignés avec les valeurs enregistrées. Ils sont modifiables.
Supprimer	Permet de supprimer une activité enregistrée.	Clic sur le bouton	
	Bloc « ajout d'une	e activité pour la (GRH »
Type d'activité	Affiche le type d'activité.	Consultation	Non modifiable.
Ajouter une activité	Permet d'ajouter une activité en vue de son enregistrement dans le tableau récapitulatif.	Clic sur le bouton	Permet l'affichage des champs de description d'une activité.



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Module

Modification de classement



Date de début	Date de début de l'activité.	Consultation	Non modifiable.		
Date de fin	Date de fin de l'activité.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA ou avec l'aide du calendrier.			
Domaine	Domaine d'activité.	Saisie Alphanumérique avec aide du guide	Champ obligatoire		
Nature	Nature de l'activité.	Saisie alphanumérique avec aide du guide	La nature de l'activité est facultative. Si elle est saisie, elle doit être liée à un domaine.		
Taux	Taux d'activité.	Choix d'une valeur dans le référentiel des taux d'activité.	Champ obligatoire Les taux cumulés de l'ensemble des activités doit être de 100%.		
Confirmer La saisie	Permet de confirmer et d'enregistrer la saisie des informations sur l'activité.	Clic sur le bouton	Les champs obligatoires doivent avoir été remplis pour confirmer la saisie.		
🎸 <u>Annuler la saisie</u>	Permet d'annuler et de ne pas enregistrer la saisie des informations.	Clic sur le bouton			
Bloc « Liste des activités de rémunération »					
Date de début	Date de début de l'activité.	Consultation	Non modifiable.		
Date de fin	Date de fin de l'activité.	Consultation	Non modifiable.		
Activité	Domaine d'activité.	Consultation	Non modifiable.		
Action	Bouton des actions décrit ci dessous.				
	Permet de modifier les informations concernant une activité enregistrée.	Clic sur le bouton	Ouvre les champs de saisies pour l'activité à modifier. Ceux-ci sont pré renseignés avec les valeurs enregistrées. Ils sont modifiables.		
Supprimer	Permet de supprimer une activité enregistrée.	Clic sur le bouton			

agorha

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,

DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Module

Modification de classement



Bloc « ajout d'une activité de rémunération »					
Ajouter une activité	Permet d'ajouter une activité en vue de son enregistrement dans le tableau récapitulatif.	Clic sur le bouton	Permet l'affichage des champs de description d'une activité.		
Date de début	Date de début de l'activité.	Consultation	Non modifiable.		
Date de fin	Date de fin de l'activité.	Saisie de la date au format JJ/MM/AAAA ou avec l'aide du calendrier.	Champ obligatoire		
Activité	Type d'activité.	Saisie Alphanumérique avec aide du guide	Champ obligatoire		
<u>Confirmer</u> la saisie	Permet de confirmer et d'enregistrer la saisie des informations sur l'activité.	Clic sur le bouton	Les champs obligatoires doivent avoir été remplis pour confirmer la saisie.		
Annuler la saisie	Permet d'annuler et de ne pas enregistrer la saisie des informations.	Clic sur le bouton			

6.9 Pièces justificatives – Onglet Fiche de suivi

Cet écran a déjà été décrit et validé dans des guides précédents : MAAP Documentationutilisateur Modalités de travail V3.0

6.10 Décision sur l'étape – Onglet Validation

Cet écran a déjà été décrit et validé dans des guides précédents : MAAP_Documentationutilisateur_Modalités de travail V3.0

6.11 Validation de l'étape de Validation Paie

Cet écran a déjà été décrit et validé dans des guides précédents : MAAP_Documentationutilisateur_Modalités de travail V3.0

6.12 Edition de l'arrêté

Cet écran a déjà été décrit et validé dans des guides précédents : MAAP_Documentationutilisateur_Modalités de travail V3.0